



Secrétariat général du CRIES  
INSEE DR d'Ile-de-France  
1, rue Stephenson  
78180 Montigny-le-Bretonneux

CESER  
2 rue Simone Veil  
93400 Saint-Ouen

Courriel : [contact@cries-idf.fr](mailto:contact@cries-idf.fr)  
[www.cries-idf.fr](http://www.cries-idf.fr)

## RENCONTRE DU 6 OCTOBRE 2020

# L'ÎLE-DE-FRANCE DANS LA PERSPECTIVE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

# SOMMAIRE

<b>Ouverture de la séance.....</b>	<b>3</b>
Les JOP 2024 : une cohérence avec le développement urbain du Grand Paris.....	9
La mesure de l'activité physique et sportive en Île-de-France : Comment les Jeux de 2024 impactent le dispositif de l'Institut régional de développement du sport (IRDS) ?.....	13
Retombées touristiques des grands événements sportifs : l'exemple de la Ryder Cup en 2018...	19
Le territoire et la population de Seine-Saint-Denis : comment accueillir les Jeux de 2024 ?.....	23
Echanges avec la salle.....	27
Le BTP jusqu'en 2024 : quels besoins en emplois et compétences en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques ? Les apports des deux contrats d'études prospectives 2019-2024	31
BTP : les besoins en formation liés aux grands chantiers franciliens. Le travail de Défi métiers sur des métiers en tension.....	35
Echanges avec la salle.....	38
<b>Conclusion et clôture de la rencontre.....</b>	<b>42</b>
Sigles.....	43

## Ouverture de la séance

### **Jean-Marc MORANDI, Président du CRIES d'Île-de-France**

Bonjour à toutes et à tous, et merci d'être présents. Nous allons commencer en espérant respecter notre timing. Merci d'être présents dans ce contexte un peu particulier. Cela fait plaisir pour le CRIES de retrouver ses membres en réunion, parce qu'avec le confinement, nous avons dû mettre nos activités en sommeil.

Je vais faire une rapide introduction, puis je laisserai la parole à Mme Evelyne Ciriegi pour vous présenter le contexte de nos Jeux olympiques et paralympiques 2024. Cela fait partie des travaux que nous avons envisagés pour l'année 2020, à savoir de travailler sur les statistiques autour des Jeux olympiques et paralympiques. Il y aura une première série de travaux, puis d'autres au fil de la mise en place des Jeux olympiques et paralympiques et surtout après, sur ce que nous appelons la partie Héritage.

Je vais passer la parole à Mme Evelyne Ciriegi qui me fait l'honneur d'être assise à côté de moi. Elle est Présidente de la Commission Sports et loisirs, entre autres, du Conseil économique social environnemental (CESER), dans laquelle je siège également. Je vais la laisser se présenter et faire une petite introduction pour mettre en place nos travaux, puis nous lancerons cette demi-journée.

### **Evelyne CIRIEGI, Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif Île-de-France**

Bonjour à tous. Merci, M. Jean-Marc Morandi, de m'inviter à votre séminaire sur une thématique qui évidemment nous anime grandement depuis septembre 2017, puisque nous avons obtenu cette possibilité d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques à la maison. Nous les attendions depuis 100 ans. C'est quelque chose qui nous paraît important. Nous nous connaissons avec M. Jean-Marc Morandi via le CESER, à la Commission Sports et loisirs, qui va prendre cette thématique en charge pour que nous puissions vivre, avec la société civile, l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Cet héritage démarre aujourd'hui pour que durant ces quatre années, nous puissions préparer la population à mieux vivre cet événement qui sera grandiose, et qui sera pour nous l'engagement d'une meilleure vie pour les générations futures.

Je suis la Présidente du Comité Régional olympique de la région Île-de-France, élue par mes pairs pour être représentante des territoires français au Comité National olympique français. Par ce biais, je siège au Comité d'organisation des jeux, de façon à être au cœur de l'événement et à pouvoir représenter l'ensemble des territoires. Cela va donc être partagé. L'Île-de-France n'est pas la seule à accueillir les Jeux olympiques, puisque d'autres sites ont été identifiés.

Je suis évidemment pleinement engagée dans ce système associatif depuis des années, après avoir été professeure d'EPS pendant 42 ans, et je suis maintenant à la retraite. J'ai donc tout le loisir de pouvoir bénéficier de mon temps et de m'engager pour le bien-être de toute cette population qui est en attente de beaucoup de choses sur le plan de la répercussion des Jeux olympiques et paralympiques obtenus à la maison.

Pour commencer, je vous propose de visionner deux minutes d'un petit film qui va vous mettre un peu dans la magie de l'olympisme. Il va vous permettre d'apprécier plus vite, plus haut et plus fort, quelle est la devise des Jeux olympiques, illustrée par ces quelques images.

#### *Visionnage du film de présentation*

Ces quelques images vous permettent d'apprécier un peu cette magie qui est toujours une réussite. Les Jeux sont toujours une réussite. Ce qu'il faut donc réussir, c'est ce qui va en découler, c'est-à-dire notre héritage.

En quelques instants, je vous rappelle que les Jeux olympiques se sont développés en deux temps :

- Les Jeux en Grèce antique à partir du VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., qui se sont arrêtés au IV<sup>e</sup> siècle après J.-C. Ce sont donc les Jeux anciens.
- Puis, le baron français Pierre de Coubertin a remis les Jeux à l'honneur en 1894 à la Sorbonne. Je ne sais pas si certaines personnes y sont déjà allées, mais nous avons une belle plaque qui nous permet d'apprécier que notre ancêtre a remis les Jeux sur le terrain, pour la rencontre entre les hommes, car les femmes n'étaient pas a priori inscrites lors des premiers Jeux par le baron Pierre de Coubertin. Les femmes sont arrivées un peu plus tard.

En 1896, les Jeux se déroulent à Athènes, la Grèce étant le berceau des Jeux. Nous retrouvons une proximité avec la France en 1900, avec 2 % de femmes inscrites. Puis en 1924, nous avons eu deux Jeux : les Jeux d'hiver de Chamonix et les Jeux de Paris. C'était vraiment l'année des Jeux en France. Ensuite, nous avons eu exclusivement les Jeux d'hiver, puisqu'en 1968, c'était à Grenoble, et en 1992 à Albertville. Depuis, nous n'avons plus eu les Jeux, malgré des tentatives de candidatures renouvelées et multipliées, mais qui n'ont jamais abouti, à part pour 2024.

Les Jeux ont trois valeurs particulières : l'excellence, l'amitié et le respect. Nous y sommes très attachés, puisque cela fonde l'ensemble de notre travail au quotidien afin de les faire s'exprimer dans l'ensemble de nos clubs, qui sont la plus petite cellule de notre structure sportive. Ces Jeux ont évidemment évolué, puisqu'ils ont répondu aux attentes citoyennes de la population qui elles-mêmes grandissaient et évoluaient vers un autre système. À l'heure d'aujourd'hui, nous avons des épreuves parfaitement féminisées, c'est-à-dire que, dans tous les sports, nous avons obligatoirement des hommes et des femmes, ce qui n'était pas le cas dans le temps. Cela est apparu au fil du temps.

Deuxième chose importante, les Jeux paralympiques sont arrivés en 1960, avec une première édition qui s'est déroulée à Rome, et dont la devise était « l'esprit, le corps et l'âme ». C'était important de pouvoir aussi identifier la devise des Jeux paralympiques. Ces valeurs sont proches de celles des Jeux olympiques, mais légèrement différentes malgré tout, puisqu'il y a une notion de dépassement de soi, de combativité, de défi, de passion et de solidarité. Ces jeux paralympiques ont été mis en place par M. Ludwig Guttmann et le Docteur Antonio Maglio.

Aujourd'hui, les Jeux olympiques et paralympiques sont un événement sportif mondial. C'est le plus grand événement et le plus attendu au monde. Pour les Jeux olympiques d'été, nous avons 207 délégations de pays, représentant 10 500 athlètes. C'est le nombre maximal autorisé. Si nous augmentons le nombre de sports, nous avons forcément une augmentation du nombre d'athlètes. Et nous ne pouvons pas dépasser ce nombre maximal d'athlètes. Cela veut dire qu'il faudra diminuer leur nombre dans d'autres sports, ou bien éliminer certains sports. Il y a un jeu de chaises musicales sur les sports retenus. Par exemple, le karaté existera à Tokyo, mais n'existera pas aux Jeux de 2024, puisque de nouveaux sports entreront dans les Jeux de Paris 2024.

Cela concerne aussi 24 000 journalistes, 800 millions de téléspectateurs et 34 sports. Pour les Jeux paralympiques qui suivent 15 jours après, il y a une adaptation des structures afin d'accueillir les personnes handicapées, physiques et mentales. Nous avons 134 délégations au lieu de 207, 4 500 athlètes – pratiquement la moitié – et 19 sports.

Ces Jeux olympiques sont arrivés chez nous après avoir candidaté en 1992, en 2008 et en 2012 où cela a été un peu la douche froide, puisque nous y croyions beaucoup. Finalement, c'est Londres qui a gagné, Madrid est arrivé en deuxième position, et nous en troisième position. Nous étions vraiment catastrophés. Nous n'avons pas candidaté en 2016, et c'est Rio qui l'a emporté.

Nous nous sommes bien mobilisés pour 2024 autour de l'olympisme et du paralympisme. Nous avons voulu que ces Jeux soient à la maison afin d'avoir un vrai bénéfice pour la population. C'est-à-dire que lorsque nous nous sommes lancés sur cette candidature de 2024, nous avons voulu aller beaucoup plus loin que les Jeux. Nous avons voulu que ce soit un événement majeur qui booste et accélère le pays hôte, avec beaucoup de manifestations de terrain, mais aussi des changements au niveau des transports et d'une vie meilleure, particulièrement en Île-de-France, puisque ce sera le territoire qui va accueillir le maximum de sites.

Notre victoire, ce serait qu'une, deux ou trois générations puissent bénéficier de ces Jeux, en profiter au maximum, et que ce soit inscrit dans l'histoire olympique et paralympique. Le fait d'avoir les Jeux ne se résume pas à concourir, puisqu'ils seront de toute manière une réussite, quoi qu'il arrive. Tous les participants de terrain et les téléspectateurs pourront s'y associer. A ce titre, il y a beaucoup de possibilités pour être associé à notre héritage et à notre vie des Jeux. Une centaine de manifestations vont être mises en place pour accueillir les spectateurs qui se rendront sur les sites, et qui pourront utiliser des transports publics partagés, notamment grâce à une flotte d'autobus mise en place par la RATP, qui fait partie de nos partenaires privilégiés.

Nous avons également manifesté notre souhait que l'ensemble des athlètes soient assez proches de leur lieu de compétition. Dans un premier temps, nous avons espéré que tous les sites seraient à un rayonnement de dix kilomètres aux alentours. Avec le temps, des aménagements sont faits. Nous nous éloignons un peu pour certains sports, mais nous n'en sommes pas forcément malheureux parce que cela laisse la place à l'ensemble des territoires pour s'investir, notamment dans l'accueil des Jeux.

L'Île-de-France est évidemment en priorité sur les sites, avec un accent particulier mis sur un territoire privilégié que l'on appelle la Seine-Saint-Denis. Nous y avons mis l'accent parce que c'est un territoire avec une population jeune et des difficultés de vie. Même si cela s'appelle Paris 2024, parce que c'est la capitale, nous avons cette action sur ce département dont l'image a besoin d'être redorée grâce aux Jeux.

Nous avons mis en place un certain nombre de sites. Ces sites, évidemment, sont encore une fois revus en fonction du temps qui passe et de la crise sanitaire que nous traversons. Ces sites ont été récemment revus au Conseil d'administration du Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO) qui s'est déroulé la semaine dernière. Vous l'avez certainement vu dans la presse. C'est acté par le COJO, c'est-à-dire par les 50 personnes réunissant l'ensemble des politiques et des partenaires sociaux. Cela réunit un bon nombre de personnalités. Mais ces sites ne seront définitivement actés que fin décembre par le Comité international olympique (CIO). Il nous suit évidemment pas à pas dans l'équilibre de notre travail, notamment sur le budget, qui doit être extrêmement encadré.

Au niveau des sites, nous avons eu un peu peur que la Seine-Saint-Denis perde des sites, alors que c'était notre projet initial. Finalement, elle se retrouve avec la piscine olympique qui est le fleuron de l'équipement. Cependant, elle n'accueillera pas les finales de natation et de water-polo, qui ont été transférées dans les Hauts-de-Seine, c'est-à-dire à Paris La Défense Arena de Nanterre. Le stade Jean-Bouin va disparaître des sites olympiques au bénéfice du Grand Stade qui va accueillir le rugby à sept afin d'avoir une billetterie supplémentaire, puisque le Grand Stade peut accueillir 80 000 personnes.

Par ailleurs, la Seine-Saint-Denis récupère le rugby à sept. C'est une bonne chose, et c'est important pour cette discipline. Elle va accueillir aussi l'escalade, qui est une discipline nouvelle et jeune, qui correspond bien à la population de Seine-Saint-Denis. L'escalade fait partie des quatre sports proposés pour être Sport nouveau en 2024, associée au breakdance, au surf et au skateboard.

D'autres sports ont été envisagés, notamment un des sports collectifs parmi le volley-ball, le handball et le basketball. A priori, le volley-ball, qui serait le sport choisi, irait à Lille, au stade Pierre Mauroy. En revanche, Lille perd le foot, puisque nous avons obtenu la possibilité de faire huit stades de foot sur l'ensemble du territoire, mais seuls sept stades seront finalement faits. Et Lille est perdante, mais elle va récupérer en principe le volley-ball.

Nous avons aussi acté que la voile serait à Marseille. Cette activité permettait de mettre en valeur le Comité National olympique français, puisque le président vient de cette ville, et il avait souhaité marquer son empreinte en ayant la ville de Marseille en tant que site olympique.

Nous avons acté, lors de l'avant-dernier COJO, le fait de positionner le surf en tant que nouvelle activité à Tahiti. Cela n'a pas été sans problème parce que Tahiti, évidemment, c'est loin. Il y a forcément un effet carbone important puisqu'il y a un transport en avion des 48 athlètes sélectionnés

dans le monde. Cela veut dire aussi des entraîneurs, des médecins, des kinésithérapeutes, c'est-à-dire tout un staff. Évidemment, cela fait beaucoup de déplacements. Mais ce qui l'a emporté dans la discussion du COJO, c'est le fait que nous avons besoin d'associer les DROM et COM. La France, c'est la France métropolitaine et la France ultramarine. Les Ultramarins sont extrêmement pourvoyeurs de médailles. Il était normal de les associer pour leur faire vivre aussi les Jeux. C'est évidemment à Tahiti, et non dans toutes les îles. Je crois que cela a réjoui tous nos amis sportifs des territoires ultramarins.

Le budget est évidemment plus qu'équilibré et encadré. Il se porte bien pour l'instant : 3,8 Md€ sont attribués au COJO, qui est financé à 97 % par des fonds privés ; le CIO apporte 1,6 Md€ ; la billetterie, 1 Md€ ; et 1,1 Md€ par les partenaires privés. Évidemment, la volonté à l'heure d'aujourd'hui est de rester dans les clous sur le plan du budget, pour pouvoir essayer de montrer que les Jeux peuvent être budgétés, ce qui n'a jamais été le cas. C'est toujours difficile pour la population de pouvoir comprendre que nous sommes obligés de faire des réductions et de rester dans les clous. À l'heure d'aujourd'hui, nous avons déjà acté 150 M€ de réduction par l'intermédiaire des sites qui viennent de changer, sur les 400 M€ demandés. Le reste, c'est-à-dire entre 150 et 400 M€, va être pris sur les transports pendant les Jeux, sur les accès et sur la sécurité. Ce sera plutôt sur les niveaux de service plutôt que sur les Jeux.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques est accompagné de la Société de livraison des équipements olympiques (SOLIDEO). Cette organisation va nous aider dans l'héritage, c'est-à-dire à construire des structures qui vont permettre à la population francilienne en particulier d'avoir plus d'équipements. Ce ne sont pas forcément des équipements structurants nouveaux puisque nous allons juste avoir la piscine – mais c'était attendu – et une Arena à la porte de la Chapelle. Nous avons utilisé beaucoup de constructions qui existaient et quelques autres pérennes, dont celle de Versailles pour l'équitation.

Versailles a été en difficulté pour rester le fleuron de l'équitation et du pentathlon moderne, mais il restera parce que nous avons vendu la candidature avec Paris et Versailles. Et nous savons bien que les étrangers qui viennent à Paris vont tout de suite à Versailles. Lorsque les opérateurs organisent une journée en Île-de-France, ils retiennent Paris et Versailles. Nous gardons donc Versailles, même si c'est pérenne et que cela coûte de l'argent. Cela sera acté totalement le 31 décembre. Mais nous pouvons dire qu'aujourd'hui, que Versailles n'est pas remise en cause. Nous y tenons beaucoup, et nous sommes en train de travailler sur une partie pérenne qui pourrait être, non pas dans le château, mais à l'extérieur du château, afin d'avoir un plus pour la population. L'équitation pourra y prendre toute sa place à cet endroit.

Notre rôle dans cet héritage au niveau du Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France (CROS Île-de-France), c'est évidemment la volonté de créer des liens avec de nombreux secteurs. L'enjeu des Jeux de Paris 2024, c'est de travailler notamment avec deux grosses mamelles, c'est-à-dire la culture et le tourisme. La culture a toujours existé puisque, dans l'Antiquité, nous avons déjà des chants au moment des Jeux olympiques. La culture a toujours été quelque chose de vivant, mais cela a disparu sans raison. Et nous sommes très attachés à ce que la culture soit présente. De plus, nous vivons en ce moment un drame touristique avec la crise sanitaire. Nous espérons qu'en 2024, cela sera surmonté. Nous commençons dès aujourd'hui à travailler sur l'héritage. Nous allons travailler dès maintenant avec la culture et le tourisme, pour aider ces secteurs à reprendre vie. Un rapport au niveau du CESER va être fait avec la culture et le tourisme. Il va nous servir à avoir une belle collaboration, et la société civile va pouvoir s'exprimer.

Évidemment, d'autres secteurs vont travailler, comme les transports qui sont extrêmement importants. En Île-de-France, ce n'est pas forcément le plus facile. Nous travaillons pour avoir une meilleure vie avec un développement durable et un environnement beaucoup plus respirable. C'est sur ces sujets que l'héritage et le mouvement sportif vont être force de proposition pour aider tous ces secteurs à mieux se développer, et surtout permettre une vie plus agréable en Île-de-France.

Nous avons ouvert un Club Paris 2024, qui va permettre d'avoir toutes les informations et de se rapprocher des athlètes de haut niveau qui sont sur les réseaux sociaux. Cela permettra d'être au fait de l'actualité .

Nous avons aussi signé une charte sociale avec les partenaires sociaux. Les partenaires sociaux, que ce soient les syndicats ou le patronat, sont représentés au COJO et dans nos instances. Nous voulons montrer que les Jeux sont l'affaire de la société civile.

Hier, sur les réseaux sociaux, nous avons annoncé la mise en place des centres de préparation des Jeux. Ces centres de préparation s'adressent aux villes engagées dans le cadre de Terres de jeux. C'est un engagement pris par les collectivités territoriales, de mettre au sein de leurs politiques publiques, c'est-à-dire au sein des collectivités locales, de communes ou des intercommunalités, l'olympisme et les valeurs du Sport. Certaines Terres de jeux ont candidaté pour accueillir les équipes étrangères au sein même de leur ville, parce qu'elles en avaient les moyens sur le plan de la structuration sportive, c'est-à-dire l'hébergement. Ces Centres de préparation des jeux (CPJ) ont été déterminés. Une première liste est sortie hier : 623 sur le territoire français, dont 129 en Île-de-France. Vous pouvez la consulter sur Internet, et je peux aussi vous la faire parvenir. C'est important que vous le sachiez, parce que nous pouvons accompagner ces sites qui vont accueillir les équipes étrangères venant s'entraîner durant quatre ans et comprendre comment on vit, on mange et on respire en France. C'est une des premières fois que cela se fait de manière aussi rapide, et cela permet d'y associer toute une population.

L'héritage olympique attendu en Île-de-France est le fruit de la mise en œuvre du mouvement olympique évidemment francilien, qui aspire à édifier un monde meilleur, mais aussi celle de notre territoire qui va chercher à concrétiser cet objectif dans un cadre spatio-temporel déterminé.

Nous avons besoin de l'ensemble des personnes qui voudront s'investir. Nous aurons besoin de volontaires et de bénévoles – 70 000 sont attendus. Des formations sont prévues par le Comité olympique régional, qui seront ensuite évidemment retransmises à la cellule formation du COJO. Je vous engage donc à être dans la mouvance de ces Jeux, une mouvance qui sera évidemment optimiste, dynamique et énergique, et qui va mettre, je l'espère, du baume dans le cœur de tous, y compris pour les générations futures qui pourront en profiter grâce à l'engagement de tous. Merci de votre attention.

### **Jean-Marc MORANDI**

Merci Mme Evelyne Ciriegi, en particulier pour ces derniers mots optimistes et importants par les temps qui courent. Nous avons bien noté les notions d'héritage, en particulier les liens à faire entre la culture, le tourisme et même au-delà, avec le développement économique de nos territoires et de notre jeunesse.

### **Marie-Christine PARENT, Directrice régionale de l'INSEE Île-de-France**

Bonjour. Merci d'être présents. Les conditions actuelles sont difficiles. C'est notre première rencontre CRIES de l'année 2020. Si la situation sanitaire s'aggrave encore, nous essaierons de passer en webinaire. Aujourd'hui, ce n'était pas possible techniquement. Mais elle est suffisamment grande, et nous sommes suffisamment peu nombreux pour qu'il n'y ait pas de difficulté particulière à respecter les gestes barrière.

Nous avons souhaité organiser cette rencontre autour des Jeux olympiques et paralympiques afin de lancer les travaux statistiques. Pour nous, statisticiens, cela va occuper nos programmes de travail jusqu'en 2024, et au-delà. Nous avons souhaité organiser la réunion en trois parties :

- Un cadrage général de l'Île-de-France avant les Jeux 2024 : Qu'est-ce que nous pouvons apprendre des Jeux précédents, en matière de statistiques ?
- Un zoom consacré à la Seine-Saint-Denis. Mme Pauline Grégoire-Marchand devrait nous rejoindre tout à l'heure. Elle a été amenée à retravailler sa présentation hier soir compte tenu de ce qui vous a été dit par Mme Ciriegi au sujet de l'impact de la crise sanitaire sur les sites de

Seine-Saint-Denis. Il est évident que si nous avions organisé cette rencontre au mois de mars, comme c'était prévu, nous n'aurions peut-être pas dit tout à fait les mêmes choses qu'aujourd'hui. C'est normal, nous nous adaptons et la statistique s'adapte.

- De la prospective, autour de ce qu'a dit Mme Evelyne Ciriegi, concernant les besoins en compétences dans les années à venir, pas seulement pour 2024, mais aussi avant. Tenir les jeux suppose sur une rénovation profonde des infrastructures de l'Île-de-France, notamment en termes de transport. Quels sont nos besoins en matière de compétences pour les quatre années qui viennent ?

La première intervenante est Mme Patricia Pelloux de l'Apur. Elle va nous présenter la cohérence de cette grande opération des Jeux olympiques, dans le cadre du développement du Grand Paris.

# Les JOP 2024 : une cohérence avec le développement urbain du Grand Paris

**Patricia PELLOUX, Directrice adjointe – Atelier parisien d’urbanisme (Apur)**

Bonjour, merci pour cette invitation à vous présenter la cohérence de la candidature et du projet Paris 2024 dans le développement du Grand Paris. Je pense que vous m'avez aussi invitée en tant qu'ancienne, étant donné que j'étais responsable des sites et des infrastructures au Comité de candidature de 2015 à 2017, jusqu'à Lima.

Mme Evelyne Ciriegi vous a présenté l'importance de cet événement, puisque contrairement aux championnats du monde, il ne s'agit pas que d'un sport mais de plusieurs. C'est l'événement le plus important dans le monde, avec un retentissement extrêmement important à la fois pour les millions de visiteurs, mais aussi pour les téléspectateurs et les villes qui accueillent les jeux. Il y a plus de 20 000 journalistes à chaque Jeux. Il y a forcément un retentissement dans la médiatisation et un impact sur le tourisme.

Concernant l'héritage par rapport au développement urbain, nous avons mis sur la carte les villes qui ont accueilli les Jeux depuis 1992. Pourquoi 1992 ? C'est parce que l'impact en termes d'héritage urbain de Barcelone est toujours cité en référence, puisque c'est une ville qui a organisé son développement urbain en lien avec les Jeux. Ils ont vraiment été une dynamique très importante sur le développement à la fois de la ville et du tourisme. Avant, Barcelone n'était pas aussi importante dans le parcours des visiteurs internationaux par rapport à d'autres villes. Ensuite, à Athènes, les Jeux ont permis la requalification des espaces publics dans le centre. Il y a eu aussi un impact en termes notamment de transports. Et à Rio, il y a eu un impact sur les mobilités. Le CROS a beaucoup insisté sur l'impact concernant les mobilités. Il y a eu des prolongements de lignes de métro et de bus. Nous parlons beaucoup des équipements vides, mais il y a eu en héritage ce projet de transports.

Je voulais citer l'agenda 2020 du CIO, parce qu'il a vraiment fait en sorte qu'il y ait un changement de paradigme dans l'organisation des Jeux, et même dans les candidatures. Les candidatures de Paris 2008, 2012 et 2024 sont très différentes. En fait, le CIO a mis en place l'agenda 2020 en 2014 en considérant qu'il fallait limiter les coûts et les infrastructures qui ne trouvent pas d'utilité après les Jeux, avec trois grands enjeux : la maîtrise des coûts, l'appui sur les sites existants et un projet conforme aux besoins de planification à long terme, à la fois sur le plan économique, social et environnemental. C'est un changement de paradigme parce qu'avant, c'était la course au Grand Parc olympique. Pour être sélectionné, il fallait réussir à avoir, dans un même Grand Parc olympique, l'ensemble des infrastructures. Forcément, cela a incité les villes candidates à implanter beaucoup d'équipements qui n'avaient pas forcément une utilité d'héritage à terme, et cela pour des raisons très différentes. Il commençait à y avoir des critiques par rapport ce qu'ils appellent les éléphants blancs, c'est-à-dire ces équipements vides après les Jeux.

Et dans le domaine de l'urbanisme, où nous travaillons de plus en plus sur l'existant, la frugalité et la maîtrise des coûts, nous ne sommes plus forcément dans des développements très ambitieux, avec en préalable beaucoup d'infrastructures et des coûts. Nous avons donc pu réutiliser des équipements plus isolés, existants, et qui ne sont pas dans le même cluster.

Je ne peux pas mettre la nouvelle carte puisqu'elle n'est pas encore publique, ni validée. Mais la plupart des sites restent parce que, comme cela vous a été présenté, il y a eu beaucoup de changements concernant la nature des sports dans les sites. Peu de sites en eux-mêmes changent, notamment les sites pérennes. Parmi les 38 sites de compétitions, il y a un village olympique. Le village olympique est l'endroit où les athlètes doivent être en sécurité, dans un même site fermé et permettant de loger un grand nombre de personnes. Le village des médias est optionnel. C'est pour cela que sa dimension n'est pas normée. Et le centre des médias accueille l'ensemble des journalistes

qui se trouvent au Bourget et au Parc des expositions, donc dans des infrastructures qui existent. Dans les candidatures passées, il y avait d'autres lieux. Mais depuis la COP 21, ce site a montré qu'en termes de sécurité et de fonctionnalité, il convient très bien. Il y a une vraie volonté d'avoir des sites dans l'ensemble du Grand Paris, et beaucoup à Paris et en Seine-Saint-Denis puisque l'ancrage est le stade olympique qui existe. Forcément, nous sommes dans un rayonnement autour du Stade de France. Plus de 95 sites existent ou sont temporaires.

Les sports ont été choisis en rapport avec l'histoire des lieux. Et c'est d'ailleurs amusant de constater que ce sont les sites qui sont restés, c'est-à-dire l'athlétisme au Stade de France, le tennis à Roland-Garros, le football et le basketball au Parc des Princes, et le vélodrome qui est un héritage de la candidature de 2012 et est reconnu internationalement. Concernant le golf, et quelqu'un va parler de la Ryder Cup, sera dans une infrastructure qui existe et qui est parfaitement développée. Paris La Défense Arena de Nanterre allait déjà être construit, et va accueillir la natation. Finalement, il n'y a que le stade Jean-Bouin.

Concernant les sites temporaires, leur histoire est liée au sport : il y a déjà eu des championnats de beach-volley sur le Champ-de-Mars. Les sites iconiques restent : le tir à l'arc sera aux Invalides ; le triathlon dans la Seine, puisqu'il y a toujours cette ambition, en héritage, de pouvoir se baigner dans la Seine ; le cyclisme sur les Champs Elysées ; et l'escrime au Grand Palais, puisqu'il y a eu le Championnat du monde qui a laissé un impact très positif sur ce site. Et comme Mme Evelyne Ciriegi le disait, l'équitation sera à Versailles, puisque c'est une partie de l'histoire de ce site et qu'il est important au regard du tourisme.

Finalement, seulement deux sites seront construits parce qu'ils répondent à des besoins de la population : l'Arena à la porte de la Chapelle, qui était déjà prévue indépendamment des Jeux olympiques puisqu'en réalité, il existe dans Paris le stade Bercy qui a 15 000 places. D'autres sites ont une jauge de 4000 places. En revanche, il n'existait pas d'infrastructure avec une jauge de 8000 places. Ce besoin se situe donc au niveau métropolitain. Il y avait aussi besoin d'un centre aquatique, car même si les finales n'y auront pas lieu, c'est une construction qui viendra en héritage au département de la Seine-Saint-Denis, face au Stade de France, et qui répond à ce besoin par sa dimension.

Lorsque nous parlons d'aménagements, il y a vraiment une candidature Paris/Seine-Saint-Denis sur les liens urbains, puisque cet axe sur le canal Saint-Denis va d'ailleurs être en partie rénové. Le village olympique sera dans le futur quartier des gares du Grand Paris. Il y a aussi le Stade olympique et Le Bourget. Ce qui va être construit est complètement en cohérence avec l'aménagement urbain. La piscine va répondre aux besoins des scolaires, puisqu'en Seine-Saint-Denis, un enfant sur deux ne sait pas nager quand il arrive en 6<sup>e</sup>. Il y a énormément de besoins, et c'est la raison pour laquelle, il est construit à cet endroit.

Les Jeux olympiques ont permis de débloquent l'aménagement urbain de ce qu'on appelle la Plaine Saulnier, qui représente douze hectares situés face au Stade de France, et qui fait le lien entre le nouveau Saint-Denis et la gare du RER D, là où se trouve la Société du Grand Paris, la SNCF et le Vieux Saint-Denis. C'est un terrain qui appartenait à la ville de Paris, mais il y avait un bail emphytéotique de 50 ans pour ENGIE. C'est un site un peu compliqué en matière de maîtrise foncière, difficile à faire évoluer. Avec les Jeux olympiques, comme tous les partenaires sont autour de la table, cela a permis de décoincer la situation. Et cela intéressait évidemment aussi Plaine commune de lancer cet aménagement.

L'Arena est donc implanté à la porte de la Chapelle. Le site a changé. Au début, il devait être à côté de l'Arena de Bercy, mais le site de la porte de la Chapelle avait plus de sens par rapport à l'héritage urbain et par rapport aux liens entre Paris et la Seine-Saint-Denis à travers l'autoroute A1 et la Nationale 1, qui est le grand axe historique. Et c'est un secteur en développement aux confins de plusieurs villes sur lesquelles, il y a un enjeu de couture urbaine très important. L'Arena sera fini normalement fin 2023. Ce site va aussi évoluer puisqu'en 2022, le Campus Condorcet comprenant plusieurs milliers d'étudiants va être mis en place à la porte de la Chapelle. Le quartier de Saint-

Denis a aussi des projets pour ce secteur, ainsi que la ville de Paris avec la Gare des Mines. Même si l’Arena a bouleversé le programme de la « ZAC Gare des Mines de la Ville de Paris », c'est un programme qui a permis d'enrichir la programmation et le projet à terme.

Le village fait sens par rapport au Grand Paris, parce qu'il est en bord de Seine. C'est l'identité du Grand Paris et de son bien commun qui est la Seine. C'est un programme important puisqu'il comprend une surface de 300 000 m<sup>2</sup> afin de pouvoir loger tout le monde. Il est situé dans le quartier de la gare Saint-Denis Pleyel qui est le grand *hub*, le plus grand du métro du Grand Paris, puisqu'il fera l'articulation entre les lignes 13, 14, 16 et 17. Pour la commercialisation de l'ensemble des programmes, il fallait un secteur qui réponde à des questions d'accessibilité et d'enjeux au niveau métropolitain. En héritage, à terme, il y a besoin de nouveaux logements dans la région Île-de-France, puisqu'il y a une ambition forte affichée dans le schéma directeur et dans tous les plans locaux d'habitat. Le village va répondre et enrichir ces programmations en termes de logements, avec de la mixité et des résidences étudiants, puisque c'est un secteur très demandé avec le campus Condorcet, la connexion du métro du Grand Paris, les hôtels et les espaces verts.

La candidature permet aussi d'aller plus loin sur les questions environnementales. La SOLIDEO travaille aujourd'hui à fixer des ambitions importantes. Les Jeux permettent d'aller plus loin que les standards habituels que nous pouvons avoir sur les écoquartiers. La candidature de 2012 avait déjà eu cet effet sur le quartier Clichy-Batignolles, puisque lorsque nous avons travaillé sur le dossier de 2003 à 2005, les experts suisses avaient poussé la ville de Paris et la SEMAVIP, à l'époque, à aller vers des normes beaucoup plus importantes en matière environnementale. Et aujourd'hui, c'est un quartier primé. En 2024, c'est une autre époque. Il fallait se fixer des ambitions beaucoup plus importantes, avec l'ambition d'un quartier Zéro Carbone et toute une série d'ambitions.

Concernant Le Bourget, c'est un pôle métropolitain, sur lequel il y a cette ambition de développement urbain, en lien avec l'arrivée du métro du Grand Paris. Le projet a été un peu modifié, mais le village des médias y sera construit d'après les derniers arbitrages. Il y a des débats concernant l'importance du village et le nombre de logements à terme. Mais il y a bien toujours cette ambition d'avoir une ville-parc qui s'installe dans un secteur où il y a déjà la ligne T11, arrivée en 2017, et l'arrivée du métro du Grand Paris.

En termes d'héritage, la question de la baignabilité de la Seine est très importante. Un comité de pilotage est coprésidé par le Préfet et la Maire de Paris, pour faire en sorte que l'ensemble des acteurs se mobilisent en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine. Tout le travail qui est fait est très technique, notamment sur les mauvais branchements, puisqu'il existe encore beaucoup d'immeubles mal connectés. Cela aurait pu être fait sans les Jeux, mais pour mobiliser l'ensemble des acteurs, c'est important d'avoir une dynamique et des messages d'ensemble groupés sur les mauvais branchements et la gestion des eaux pluviales, pour qu'il y ait moins de rejets dans la Seine, avec la question de la perméabilité des sols. Tous les territoires doivent intervenir. Il y a aussi toute la connexion des bateaux, puisque certains rejettent directement dans la Seine. Tout ce travail est piloté par Ports de Paris et, pour les mauvais branchements, les départements se sont beaucoup mobilisés, ainsi que l'ensemble des collectivités. Il y a eu un appel auprès des collectivités pour qu'elles expriment leur intérêt pour avoir des sites de baignade à terme, après les Jeux. Vingt-trois sites potentiels ont été proposés par les collectivités. L'Apur a apporté son expertise dans ces échanges. L'ambition est, qu'avec les Jeux, nous ayons cette baignabilité pour les habitants.

Le Canal Saint-Denis sera réaménagé. Il y a aussi des volets un peu plus techniques, comme l'ambition en termes de logistique, c'est-à-dire le fait que les Jeux peuvent aussi améliorer et accélérer le développement de la logistique fluviale qui est beaucoup plus intéressante au plan environnemental que le route-route. Aujourd'hui, SOLIDEO évacue les déchets du village par la Seine et demain, le COJO commence à réfléchir sur l'utilisation du fluvial pour les installations aussi pendant l'événement, puisque nous avons une quinzaine de sites situés en bord de Seine, que l'APUR accompagne.

Il y a aussi toute une réflexion sur les matériaux. L'inclusivité a une part importante avec les Jeux paralympiques. Grâce à ces athlètes paralympiques, nous changeons le regard sur la situation du handicap. Souvent, le Comité national paralympique dit que cela permet de gagner des dizaines d'années pour l'amélioration et l'intégration de l'inclusivité, ainsi que pour l'accessibilité. Il y a aussi toutes les questions sociales, concernant notamment la charte d'emploi qui va être explicitée. Je vous remercie.

# **La mesure de l'activité physique et sportive en Île-de-France : Comment les Jeux de 2024 impactent le dispositif de l'Institut régional de développement du sport (IRDS) ?**

**Benoît CHARDON, Chargé d'études à l'Institut régional de développement du sport (IRDS)**

Bonjour à tous. Je vais commencer par dire quelques mots sur l'Institut régional de développement du sport. C'est le département Sport de l'Institut Paris Région. Il a été créé en 2007 à l'initiative de la Région, du mouvement sportif via le CROS Île-de-France et de l'Etat, à travers la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Il est piloté et financé principalement par la Région, avec l'appui de l'ADR et du CROS Île-de-France. C'est un observatoire public qui s'intéresse aux pratiques sportives, aux équipements sportifs et à l'économie du sport.

L'objectif est de coller aux problématiques des acteurs du sport sur le territoire. C'est pour cela que nous fonctionnons avec un directoire, au cours duquel est voté chaque année un programme d'études qui est concerté. A chaque fois que nous lançons une étude, nous mettons en place un comité de pilotage auquel nos partenaires participent. Nous sommes une équipe de quatre personnes.

Le plan de cette présentation est en trois parties :

- D'abord, je vais vous présenter les deux outils que nous utilisons principalement pour mesurer la pratique sportive sur le territoire.
- Ensuite, je ferai un focus sur notre dispositif d'enquêtes.
- Enfin, je parlerai avec vous des évolutions récentes de notre dispositif, notamment dans la perspective des Jeux.

La principale source utilisée, et qui est peut-être la plus connue, est le recensement des licences sportives. C'est un recensement effectué par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Il s'agit des licences sportives délivrées par les fédérations. Elles sont donc remontées à l'INJEP chaque année. Ce recensement existe depuis 1949. Nous avons un historique assez conséquent. Les données sont disponibles en ligne à partir, au moins, de l'année 2000, il me semble. Pour chaque licencié, nous connaissons son âge, son sexe et son lieu de résidence. Nous savons aussi s'il réside dans un quartier en politique de la ville ou pas. Nous avons eu l'occasion de signer une convention avec l'INJEP pour avoir des données un peu plus détaillées.

Les avantages de cette source de données :

- Elle est exhaustive, puisque nous recensons toutes les licences sportives sur le territoire.
- Ensuite, ce sont des données récentes puisqu'elles sont actualisées chaque année.
- Ce sont aussi des données qui concernent tous les âges. Habituellement nos enquêtes concernent les adultes en particulier.

Toutes ces données sont aussi comparables dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire que nous pouvons comparer des données de licences entre les territoires.

Les limites de cette base de données, ou en tout cas les points de vigilance qu'il faut avoir :

- Il faut bien comprendre que l'on parle de licences, et non de licenciés. Ce qui veut dire que si une personne a plusieurs licences, elle va être comptée plusieurs fois dans le fichier.
- Ensuite, il y a une diversité dans les licences : des licences peuvent être occasionnelles, à la journée, ou à l'année ; des licences de compétition existent, comme des licences loisirs ou même des licences dirigeants. Et cette distinction n'est pas faite dans le fichier. Tout le monde est mis au même niveau.
- Nous enregistrons aussi des personnes qui ont pris une licence à un moment donné, au cours de l'année, mais nous n'avons aucune information sur la pratique réelle qu'elles vont avoir au cours

de l'année. Ce n'est pas rare que des personnes prennent une licence, mais abandonnent leurs pratiques au bout de quelques mois, voire au bout de quelques semaines.

- Les données sont actualisées tous les ans, mais il y a un décalage de deux ans sur les données agrégées, c'est-à-dire sur les données au niveau du département ou de la région, et un décalage de trois ans sur les données à la commune. Cela reste bien des données récentes, mais cela peut être un peu gênant lorsque l'on souhaite travailler sur la retombée d'événements sportifs en termes de pratique sportive, puisqu'il va falloir attendre un délai de deux ou trois ans si l'on veut utiliser ces données.
- Un autre point important, c'est qu'il est plus facile, à partir de ces données, de raisonner par fédération et non pas par discipline. Par exemple, si vous voulez décrire la pratique licenciée du football sur le territoire en Île-de-France, vous n'allez pas pouvoir travailler uniquement avec la fédération française de football parce que d'autres personnes sont licenciées dans d'autres fédérations pratiquant le football. Ainsi, soit vous décrivez la pratique des licenciés de la fédération de football, soit vous décidez de travailler sur les pratiquants de football. Mais dans ce cas, il va falloir travailler avec la fédération de football et toutes les autres fédérations qui proposent l'activité football, notamment les fédérations multi sports.
- Le dernier point est qu'avec cette source de données, nous manquons une partie des sportifs puisqu'il y a une partie non négligeable de personnes qui pratiquent une activité physique et sportive en dehors d'un club.

Ces données sont largement utilisées, par exemple par le ministère des Sports et l'INJEP qui publient en s'appuyant sur ces données. L'INSEE a déjà travaillé aussi avec ces données, et a publié ses analyses. Et l'IRDS est bien entendu le grand utilisateur de ces données. Nous avons notamment sorti cette année un atlas des disciplines olympiques et paralympiques. C'était dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo qui malheureusement ont été reportés. Dans cet atlas, nous regardons, pour chaque discipline, la place de l'Île-de-France par rapport aux autres régions de France. Nous regardons également, au sein de la région, la répartition des licences, des clubs et la pyramide des âges des licenciés.

Nous réalisons également d'autres études en faisant des focus sur une discipline en particulier. Généralement, c'est lors d'un événement sportif organisé dans la région. Le dernier en date était la Ryder Cup. Nous avons fait un dossier sur le golf avant l'événement afin de dresser un état des lieux de cette discipline dans la région, et faire un éclairage sur cette discipline. Mais cela nous est aussi arrivé de travailler après un événement. C'était notamment le cas pour la Coupe du monde de rugby en 2007 où, deux ans après, nous sommes allés voir ce qu'il s'était passé en termes de pratiques et de retombées.

Il faut savoir que le recensement des licences sportives a longtemps été la seule source de données disponibles. Il a fallu attendre presque 20 ans, en 1967, pour avoir une première véritable enquête sur les pratiques sportives par le biais de l'enquête Insee Loisirs. Nous avons alors observé que 28 % des Français avaient déclaré avoir pratiqué un sport au moins une fois dans l'année. Et à partir de cette date, il y a eu régulièrement des enquêtes, en population générale, qui ont fourni des indicateurs de taux de pratiques sportives.

Au cours des dix dernières années, nous observons une accélération de ces enquêtes, en lien avec la candidature de la France pour les Jeux de Paris 2024, et leur attribution. Mais cela nous pose question par rapport à l'accumulation des résultats qui sont présentés, avec parfois des différences importantes. Suivant les taux de pratiques régulières observés dans ces enquêtes au cours des dix dernières années, nous voyons que cela peut varier du simple au double.

C'est l'une des limites finalement de ces enquêtes :

- Elles sont difficilement comparables entre elles, car cela dépend de la méthodologie mise en place, de la population visée et de la définition que l'on donne au sport et qu'on utilise dans le questionnaire.

- Un autre inconvénient de ces enquêtes, c'est que cette fois-ci, il ne s'agit que de la population adulte. Nous n'avons pas les jeunes alors que c'est la population la plus sportive.
- Il y a aussi le coût de ces enquêtes. Selon la méthodologie que nous utilisons, cela peut être très cher parfois.
- Enfin, nous avons rarement des déclinaisons territoriales. Toutes ces enquêtes sont généralement au niveau national. Nous avons parfois quelques résultats au niveau régional, mais elles ne sont pas très détaillées. Nous avons rarement des résultats à des niveaux plus fins.

L'avantage avec ces enquêtes :

- Nous avons une meilleure image de la diversité des pratiques, puisque nous ne sommes plus seulement sur la pratique licenciée, mais nous prenons en compte toutes les pratiques.
- Ensuite, nous avons une meilleure description des modalités de la pratique, puisque nous allons pouvoir savoir quelle est la fréquence de la pratique, quelle est son intensité, quelle est sa durée, où et quand les gens la pratiquent ?
- Nous allons également avoir une définition plus précise des profils sociaux des sportifs, puisqu'en plus de l'âge et du sexe, nous avons la catégorie socio-professionnelle, le niveau d'études, la structure familiale et le revenu par exemple. Tout dépend de ce que vous mettez dans votre questionnaire.
- Nous allons avoir quelques premières pistes grâce à ces enquêtes quantitatives au sujet des motivations, des attentes ou des freins des sportifs.
- Et à partir de ces enquêtes en population générale, nous avons également des informations sur les non-sportifs qui nous intéressent énormément aussi.

2) Le deuxième point est le focus sur notre dispositif. C'est un dispositif d'enquête que nous avons mis en place en 2007, dès la création de l'Institut régional de développement du sport (IRDS). L'objectif est de mesurer régulièrement les pratiques sportives des Franciliens. Nous avons mis en place cette enquête avec un questionnaire en deux parties :

- Il y a d'abord un bloc fixe que nous renouvelons à chaque vague d'enquête. C'est vraiment le socle du questionnaire dans lequel nous allons savoir combien de personnes pratiquent, quel sport pratiquent-ils et comment ils le pratiquent , L'objectif de ce bloc est de pouvoir cumuler les effectifs d'une année sur l'autre pour ensuite pouvoir faire des analyses plus détaillées, en faisant par exemple des zooms sur un territoire plus fin, ou un focus sur une catégorie de population ou sur une discipline en particulier.
- A côté de ce bloc fixe, nous avons un bloc variable qui va nous permettre de traiter des thèmes d'actualité à chaque vague d'enquête. Nous avons par exemple travaillé sur la notoriété des sites de loisirs, ou sur la fréquentation des équipements sportifs par les Franciliens et l'opinion qu'ils en avaient. Nous avons travaillé aussi sur les Jeux Olympiques et paralympiques de Londres en 2012, pour savoir comment les Franciliens avaient suivi ces Jeux et quelles avaient été les retombées en termes de pratiques. Ce dispositif s'intéresse aux 15 ans et plus, mais nous avons quand même réalisé une vague d'enquêtes en 2012 auprès des 4-14 ans. Nous avons interrogé les parents sur les pratiques sportives de leurs enfants.

Nous avons mis en place un comité de pilotage pour cette étude, qui est composé de la Région, de l'Etat et du mouvement sportif, auxquels nous avons associé l'INSEE Île-de-France, l'INJEP et le CESER.

Comment mesurer la pratique sportive dans cette enquête ? Nous avons repris la méthodologie utilisée par l'INSEP dans l'enquête 2000. Nous démarrons avec une question ouverte : « Au cours des douze derniers mois, y compris pendant vos vacances, avez-vous pratiqué, même occasionnellement, ne serait-ce qu'une fois dans l'année, une activité physique ou sportive ? Si oui, laquelle ou lesquelles ? » Ensuite, nous laissons la personne décrire ou citer toutes les activités qu'elle a pratiquées au cours des douze derniers mois avec ses propres mots. Puis nous effectuons

une relance, ou nous proposons une liste d'activités que la personne a peut-être oublié, parce que soit ces disciplines sportives sont occasionnelles, temporaires ou saisonnières, soit ces activités peuvent être considérées comme peu sportives par les personnes interrogées.

Nous sommes sur une définition assez large des activités physiques et sportives, puisque nous nous intéressons à la fois aux pratiques occasionnelles et régulières, que ce soit en loisirs ou en compétition, que ce soit encadré ou en dehors d'un club. Nous mesurons cette activité en dehors des déplacements et des obligations professionnelles ou scolaires, c'est-à-dire dans le cadre des cours d'EPS par exemple.

Voici quelques résultats de ce dispositif :

- 63 % des personnes âgées de 4 ans et plus déclarent pratiquer une activité physique au moins une fois par semaine. C'est l'équivalent de sept millions de sportifs. Si nous comparons avec les 2,4 millions de licences, nous avons bien une pratique qui s'effectue en dehors des clubs.
- Ensuite, nous avons la possibilité de construire différents indicateurs en fonction des informations recueillies. Je vous ai donné le taux de pratiques encadrées (36 %) versus le taux de pratiques auto-organisées (32 %). Dans la pratique encadrée, nous incluons bien sûr la pratique en club, mais aussi les pratiques qui s'effectuent dans les structures privées à caractère commercial, comme les centres de fitness, et les pratiques effectuées en dehors de toute structure, comme avec un coach. C'est de la pratique encadrée. Et nous avons aussi toutes les pratiques faites dans des associations, mais qui ne sont pas des associations sportives.
- Une petite illustration montre l'évolution de notre indicateur de pratiques régulières au fil du temps. Il est relativement stable.
- Au fil des générations, il y a eu une massification du sport et une démocratisation de la pratique. La première illustration montre l'évolution de la part des personnes qui ont déclaré avoir fait du sport en club au cours de leur enfance. Pour les personnes nées avant 1955, un peu moins de 40 % ont déclaré avoir fait du sport en club au cours de leur enfance. Et ce taux augmente au fil des générations, pour atteindre plus de 80 % pour la dernière génération interrogée, c'est-à-dire celle entre 1985 et 1995.

Nous avons décliné ce résultat selon les critères socio-démographiques des personnes interrogées. Ces résultats ont été confirmés en partie par les données que nous avons au travers du recensement des licences, puisque nous avons observé qu'en un demi-siècle, les licences avaient été multipliées par 8, et que la part des licences féminines avait plus que doublé.

- Toutefois, la pratique reste encore insuffisante aujourd'hui. Si nous résumons, non plus en termes de fréquence, mais de durée d'activité, ce sont plus que 48 % des Franciliens qui déclarent faire du sport au moins une heure par semaine. Et seuls 14 % ont un niveau d'activités physiques et sportives répondant aux recommandations de l'OMS.

L'OMS fait des recommandations et prend en compte différentes dimensions, non pas uniquement les activités physiques dans le cadre du sport, mais aussi dans le cadre des déplacements du domicile au travail, ou des tâches ménagères. Nous avons pris en compte uniquement la dimension sport. Et lorsque nous ne tenons compte que du sport, nous n'arrivons pas aux recommandations de l'OMS. Cela veut dire qu'il faut avoir à côté de cela un mode de vie actif.

- Il y a également des inégalités d'accès au sport qui persistent puisque l'âge, le sexe, le niveau d'études et l'activité professionnelle influent sur la pratique sportive. Il y a aussi des inégalités territoriales, notamment en Seine-Saint-Denis pour l'Île-de-France, et aussi dans les quartiers de la politique de la ville où, quel que soit l'indicateur de pratiques pris en compte, les indicateurs sont plus faibles.

3) La dernière partie s'intéresse aux changements récents de notre dispositif. Nous avons fait un nouveau terrain d'enquêtes en 2019, après deux ans d'interruption. Nous avons changé complètement de méthodologie puisqu'avant, nous faisons des enquêtes téléphoniques en

aléatoires. Nous sommes passés sur un panel *online* par quota. Pourquoi ? Parce que nous avons de plus en plus de mal à avoir des échantillons représentatifs de la population par téléphone. Les dispositifs étaient de plus en plus complexes et de plus en plus coûteux. Nous nous sommes rendu compte aussi qu'il y avait de plus en plus d'acteurs qui faisaient des enquêtes sur les pratiques sportives et qui passaient par des panels *online*. L'INJEP, en 2018, a mis en place un baromètre national des pratiques sportives à partir d'un panel *online*.

C'était donc le bon moment pour nous aussi de changer, en sachant que c'était une rupture totale avec notre dispositif précédent. Nous perdions tout notre historique. La population cible est celle des 18-75 ans, parce que d'après les instituts de sondage, les 15-18 ans et les 75 ans et plus sont une population plus difficile à capter sur des panels *online*. L'échantillon comporte 2500 personnes interrogées, au lieu de 3000 avant, avec un minimum de 300 par département. L'objectif est de suivre les quotas de chaque département pour pouvoir être représentatif. L'objectif est aussi de réaliser trois vagues successives d'enquête (2019 – 2020 – 2021) pour pouvoir faire des analyses régionales dès la première vague d'enquête, et des analyses au niveau départemental à la suite des trois vagues d'enquêtes, puisque nous aurons au moins 900 personnes interrogées par département. Concernant les Jeux olympiques, nous avons décidé de changer de période de recueil des données. Avant, au mois de janvier, nous interrogeons les gens sur leurs pratiques sportives au cours des douze derniers mois. Nous nous plaçons sur une année civile. A partir de 2019, nous nous plaçons plutôt sur une saison sportive. Nous interrogeons les gens en septembre, et c'est plus facile pour eux de répondre sur cette échelle. Dans le cadre des Jeux olympiques, cela nous semblait également plus intéressant puisque dans notre dispositif, nous allons faire une pause en 2022 et en 2023, et nous allons refaire une nouvelle vague en septembre 2024. Le bloc fixe va donc s'intéresser aux pratiques sportives faites au cours de la saison 2023-2024, avant les Jeux. Cela va être notre point de référence.

La partie variable va s'intéresser au suivi des Jeux, puisque les Jeux olympiques viendront de se terminer. Nous allons demander aux Franciliens comment ils ont suivi ces Jeux. Puis nous allons leur parler des retombées en termes d'intention et de résolution concernant leurs pratiques. Le mois de septembre est un bon mois pour parler d'intention et de résolution dans les pratiques sportives.

L'objectif est de réaliser une deuxième vague d'enquête en 2025. La partie fixe concernera les pratiques au cours de la saison 2024-2025, juste après les Jeux. Nous allons pouvoir comparer ce taux de pratiques avec les taux précédents, et les intentions déclarées en 2024. Nous nous posons la question de refaire une vague en 2026, pour voir ce qui s'est passé deux ans après, c'est-à-dire s'il y a une augmentation de la pratique et est-ce qu'elle se confirme dans le temps, ou est-ce qu'on revient à des niveaux similaires à ce qui était observé avant les Jeux.

Nous nous posons des questions encore sur la manière de réaliser tout cela, notamment en ce qui concerne l'indicateur à prendre en compte, puisque notre indicateur de pratiques irrégulières n'est peut-être pas assez sensible pour identifier au mieux ce qui va se passer. Par exemple, à Londres, ils ont mesuré une hausse de 1 point de cet indicateur. C'est pour cela que nous nous sommes placés avec un indicateur d'intention et de résolution qui nous semble plus sensible. Mais nous sommes à l'écoute. Si vous avez des propositions, n'hésitez pas à nous en faire part.

Et l'autre point qui nous pose un problème est que, encore une fois, nous n'interrogeons pas les plus jeunes. C'est la population la plus sportive, mais c'est aussi la population qui va être la plus touchée en termes de retombées après un événement sportif. Nous allons peut-être faire un mini-module en interrogeant les parents sur les pratiques sportives de leurs enfants.

### **Marie-Christine PARENT**

M. Aurélian Catana fera sa présentation par téléphone. Nous avons appris hier soir qu'il n'était pas en mesure de le faire en présentiel. Je vous remercie pour votre indulgence et vous prie de nous excuser pour les conditions de cette réunion.

Concernant les retombées de la Ryder Cup et les enseignements que nous pouvons en tirer, elle s'est déroulée à Saint-Quentin-en-Yvelines, il y a deux ans.

## **Retombées touristiques des grands événements sportifs :** **l'exemple de la Ryder Cup en 2018**

**Aurélian CATANA, Responsable Etudes et Observation – CRT**

Bonjour à toutes et à tous. J'ai fait partie du Comité technique qui a assuré le suivi des études initiées par le ministère des Sports concernant les retombées économiques, médiatiques, environnementales et sociales de la Ryder Cup qui a eu lieu en septembre 2018 au Golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La Ryder Cup est le plus grand événement de golf au monde. Il s'agit d'une compétition par équipes, qui oppose tous les deux ans une sélection de joueurs américains à une sélection de joueurs européens. Elle est disputée alternativement sur des parcours de chaque continent. L'événement est particulièrement prestigieux. Sa renommée dépasse largement les frontières du milieu du golf. La forte fréquentation, le nombre très important de téléspectateurs, et l'étendue de la couverture médiatique classent la compétition dans la catégorie des méga-événements sportifs.

L'Etat français et la Région Île-de-France, qui sont les deux principaux contributeurs publics à l'organisation d'un point de vue financier, ont affirmé leur volonté d'utiliser cette classification de grand événement sportif international comme moteur de développement économique. Cela s'exprime pleinement aussi par le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation du Championnat d'Europe de football en 2016, et du Championnat du monde de handball en 2017, dans le but d'instaurer une dynamique vertueuse menant jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Des moyens importants sont investis dans cette stratégie visant à consolider, rénover et entretenir des infrastructures sportives s'adaptant à ces événements internationaux et garantissant la sécurité des spectateurs. La France s'est également dotée d'une fiscalité incitative pour développer l'accueil des grands événements sportifs internationaux.

Dans ce contexte, le ministère des Sports, accompagné de la Région Île-de-France représentée par le Comité régional du tourisme et la Fédération française de Golf, ont commandité une étude de l'impact de la Ryder Cup 2018, confiée à un consortium composé du cabinet KPMG, du Centre du droit et d'économie du sport de Limoges, du cabinet EVEA et du cabinet Kantar Media. L'objectif de cette intervention est de présenter seulement une partie de cette étude qui concerne les retombées touristiques de la Ryder Cup, dans le cadre plus large de la mesure de l'impact économique de cet événement sportif international.

Pour mener à bien l'évaluation de l'impact économique de la Ryder Cup, une méthodologie similaire à celle employée dans l'étude menée à l'occasion du Championnat d'Europe de football 2016 a été utilisée. D'une manière générale, l'impact économique primaire se définit comme l'injection nette de revenus externes au territoire d'étude, directement liée à l'accueil d'un événement. Pour le calcul de l'impact économique primaire, deux types de dépenses sont prises en compte :

- les dépenses d'organisation des parties prenantes externes au territoire d'accueil ;
- les dépenses touristiques émanant des visiteurs étrangers ou nationaux, non-résidents du territoire, venus assister à l'événement.

La difficulté dans ces calculs, relativement simples en apparence, provient souvent de la disponibilité et de l'accessibilité de l'information nécessaire, puisque la mesure de l'impact économique suppose de ne retenir que les dépenses des agents extérieurs au territoire concerné, dépenses qui profitent à des agents résidant dans ce territoire. Il faut donc disposer de données fiables sur l'origine et la destination des dépenses et des revenus pour neutraliser les effets de substitution et d'éviction.

Concernant l'effet de substitution, quatre types de dépenses sont concernées et ont été exclues du calcul :

- Les dépenses des spectateurs appartenant au territoire d'accueil de l'événement : en l'absence de ce dernier, ils auraient de toute façon effectué d'autres dépenses. Par exemple, plutôt que d'acheter des billets d'entrée pour assister à la Ryder Cup, ils auraient acheté des places de concert.
- Les dépenses bénéficiant d'un financement interne au territoire : par exemple, les dépenses de rénovation du Golf national, financé par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, ont été exclues du calcul. En effet, si l'événement n'avait pas eu lieu, elle aurait dépensé des fonds pour financer d'autres programmes ou d'autres structures.
- Les dépenses des visiteurs occasionnels qui assistent à l'événement, et dont le voyage était déjà programmé pour d'autres motifs de loisirs internes : nous ne pouvons pas retenir leurs dépenses comme liées à l'événement, puisqu'indépendamment de son organisation, ils seraient de toute façon venus sur le territoire et auraient consommé d'autres types de biens et de services.
- Les dépenses des visiteurs qui ont décalé la date de leur voyage pour profiter de l'événement, mais qui seraient venus de toute façon : leurs dépenses, à l'occasion de la Ryder Cup, ont simplement été déplacées dans le temps.

Pour mesurer l'impact total résultant de ces données primaires, il faut appliquer un multiplicateur plus ou moins sophistiqué, en fonction des caractéristiques économiques du territoire en matière d'épargne, d'implantation et de dépenses.

L'impact économique de la Ryder Cup a été calculé à un triple niveau territorial : France, Île-de-France et Communautés d'agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines. Par souci de clarté, je ferai référence aux résultats obtenus uniquement au niveau régional.

La première étape de cette démarche a été de calculer les dépenses d'organisation de l'événement au sein des différents territoires. Cela a nécessité, en premier lieu, une familiarisation avec le mode de gouvernance de l'événement, afin d'identifier les parties prenantes pouvant être à l'origine d'une indexation de revenus au sein de l'économie des différents territoires concernés.

La première étape de cette démarche a été de calculer les dépenses d'organisation de l'événement au sein des différents territoires. Cela a nécessité, en premier lieu, une familiarisation avec le mode de gouvernance de l'événement, afin d'identifier les parties prenantes pouvant être à l'origine d'une indexation de revenus au sein de l'économie des différents territoires concernés.

Cette phase a permis d'identifier deux structures à l'origine d'un impact d'organisation :

- Ryder Cup Europe, pour ce qui est de l'impact national, régional et local ;
- la Fédération française de Golf, pour ce qui est de l'impact local et régional.

Ryder Cup Europe est une structure basée à Londres, chargée de commercialiser et d'organiser la Ryder Cup lorsqu'elle se déroule en Europe. La Ryder Cup est un événement sportif dont les droits font l'objet d'une importante centralisation. Ryder Cup est ainsi chargé de commercialiser l'événement, de vendre des droits de retransmission et des droits marketing spécifiques pour assister à l'événement. Elle est également l'instance chargée de l'organisation de l'épreuve, c'est-à-dire chargée de la quasi-totalité des dépenses opérationnelles liées à l'événement.

Selon les données financières transmises par Ryder Cup Europe, sur les 32,5 M€ dépensés en France, un montant de 13,6 M€ a été dépensé auprès des prestataires localisés en Île-de-France. Parmi ceux-ci, nous retrouvons notamment les prestataires de sécurité, de restauration, et ceux chargés du transport. A ces dépenses est ensuite appliqué un taux de financement exogène qui, dans le cadre de la Ryder Cup Europe, a été estimé à 92 %. Cela veut dire que 92 % des dépenses effectuées au bénéfice des prestataires franciliens ont été financées grâce à des revenus externes à l'Île-de-France.

La Fédération française de golf est une structure basée en France. Ses dépenses ne génèrent donc pas d'impact au niveau national, au titre de l'effet de substitution. Du fait de sa stature nationale, et

étant domiciliée en Île-de-France, la Fédération française de golf a collecté des revenus externes à la région, c'est-à-dire des licences et des recettes commerciales, qui lui ont permis de financer les dépenses liées à la Ryder Cup sur le territoire francilien.

Concernant les dépenses engagées par la Fédération française de golf, les points suivants ont été pris en compte :

- Les dépenses directement liées à l'accueil de la Ryder Cup, en particulier celles concernant la mise en configuration du Golf national, l'accueil des délégations et des équipes américaines et européennes, les billets de gala, la prise en charge du plan de transport, les charges du personnel affectées à l'organisation de l'événement.

- Les dépenses d'animation, notamment celles concernant la Junior Ryder Cup, ou la mise en place du village d'animation sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris.

- Les contributions versées à l'association de gestion du programme écono-terme, c'est-à-dire toutes les dépenses que nous avons pu identifier, effectuées par la Fédération française de golf.

Selon les données financières transmises par la Fédération française de golf, sur les 36,6 M€ dépensés en France, un montant de 11,5 M€ a été dépensé auprès de prestataires localisés en Île-de-France. A ces dépenses a été ensuite appliqué un taux de financement exogène, qui a été estimé pour la Fédération française de golf à 59 %. Au total, l'impact économique final lié à l'organisation de la Ryder Cup, c'est-à-dire les dépenses réalisées en Île-de-France par les différentes parties prenantes ayant été financées par à des revenus externes au territoire francilien, s'établit à 19,3 M€.

Les données nécessaires à la mesure de l'impact touristique ont été collectées grâce à des questionnaires électroniques destinés aux spectateurs venant assister à l'événement, ainsi qu'à des volontaires ayant contribué à l'organisation. Ces questionnaires ont été relayés par Ryder Cup auprès de leur base de contacts.

Les principaux éléments collectés auprès de ces populations sont :

- la nationalité pour les visiteurs étrangers, et le lieu de résidence pour les Français ;
- le motif de leur venue, afin de repérer les visiteurs occasionnels et les *time switchers*, est d'isoler les visiteurs venus spécifiquement pour assister à la Ryder Cup ;
- des informations concernant leur séjour, c'est-à-dire la durée, le type d'hébergement utilisé, le lieu de séjour, et les modes de transport utilisés ;
- le montant de leurs dépenses à l'occasion de leur séjour d'un point de vue global et par catégorie de dépenses (transport, hébergement, restauration sur le site du Golf national et en dehors).

Deux questionnaires ont été bâtis pour les besoins de l'étude, afin de collecter les informations nécessaires à l'évaluation de l'impact collectif :

- un questionnaire à l'intention des spectateurs, rédigé en français et en anglais. Il a été adressé par les équipes de la Ryder Cup Europe à l'ensemble des clients ayant acquis au moins un billet pour assister à l'une des journées de l'événement. Au total, 13 928 réponses utiles ont été obtenues ;
- un questionnaire à l'intention des volontaires, rédigé en français et en anglais. Au total, 503 réponses utiles ont été obtenues.

Les autres populations accréditées, c'est-à-dire le public média, les prestataires et le staff technique n'ont pas pu faire l'objet d'une enquête spécifique. Ryder Cup Europe a en revanche fourni une version anonymisée du fichier des accrédités de l'événement, ce qui a permis d'estimer assez fidèlement le nombre de personnes concernées par type de situations. Pour les autres éléments nécessaires au calcul des dépenses des accrédités, des hypothèses ont été formulées tout en conservant une approche prudente et conservatrice pour ne pas surévaluer leurs dépenses.

Les données transmises par Ryder Cup Europe comportent le nombre de billets vendus dans le cadre de la compétition, et la ventilation des acquéreurs selon leur nationalité. Un seul et même individu ayant pu assister à la Ryder Cup pendant plusieurs jours, et étant ainsi allé acheter

plusieurs billets, il faut déterminer le nombre de spectateurs uniques. Parmi eux, les spectateurs occasionnels, c'est-à-dire, ceux dont la venue en Île-de-France n'est pas directement liée à la Ryder Cup, et qui ont profité de leur séjour pour assister à l'événement, sont ensuite écartés. Enfin, parmi les spectateurs venus spécifiquement en France pour assister à la Ryder Cup, tous ceux qui ont avancé ou reculé leur séjour déjà prévu afin d'assister à l'événement, appelés *time switchers*, ont également été écartés, dans la mesure où leurs dépenses réalisées à l'occasion de la Ryder Cup ont simplement été différées dans le temps.

Pour chaque catégorie de population identifiée, nous calculons l'impact économique primaire en multipliant le nombre de personnes de chaque catégorie par la durée moyenne du séjour et la dépense moyenne par jour et par personne. Ainsi, pour l'Île-de-France, l'impact économique primaire dû aux visiteurs s'établit entre 44,3 et 49,7 M€.

L'impact économique total de la Ryder Cup au niveau régional a été obtenu par l'application d'un multiplicateur keynésien. Il a été appliqué à l'impact économique primaire. Il permet ainsi d'évaluer l'activité économique secondaire résultant de l'injection initiale de retenues. Pour l'Île-de-France, compte tenu des spécificités économiques de ce territoire, la valeur retenue pour le multiplicateur régional s'établit à 1,25. Sur cette base, l'impact économique total de la Ryder Cup au niveau de la région Île-de-France s'établit entre 95,4 et 103,5 M€.

Au-delà de ces résultats chiffrés, les principales conclusions de cette étude sont :

- l'impact économique en Île-de-France des événements sportifs internationaux dépend avant tout de la capacité de l'organisateur et du territoire d'accueil de l'événement à attirer des spectateurs extérieurs. Dans le cas de la Ryder Cup, l'impact touristique est 2,5 fois supérieur à l'impact d'organisation ;
- l'impact économique dépend également de la définition du territoire d'étude. Dans le cas de la Ryder Cup, l'impact régional au niveau de l'Île-de-France est supérieur à celui enregistré au niveau national, du fait de la prise en compte des touristes français au niveau régional. Il est également supérieur au niveau local du fait que la plupart des visiteurs ont effectué leurs dépenses sur le territoire francilien, et non sur celui de la communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

D'un point de vue macroéconomique, rapporté au PIB, la valeur ajoutée reste limitée. Les bénéfices doivent être mis en regard des investissements consentis. Les retombées à long terme, notamment en termes de notoriété, sont également à prendre en considération.

- la qualité des résultats de ces études dépend de la qualité de collecte des données. Celle-ci est conditionnée par la participation des organisateurs qui ont un rôle majeur à jouer, c'est-à-dire s'ils donnent accès à leurs données financières, ainsi qu'à leurs bases clients.

Je vous remercie de votre attention, et je reste à votre disposition pour des questions éventuelles.

**Jean-Marc MORANDI**

Nous allons faire une dernière intervention avant la pause, concernant la Seine-Saint-Denis. Si nous avons des questions, nous échangerons éventuellement par mail.

## **Le territoire et la population de Seine-Saint-Denis : comment accueillir les Jeux de 2024 ?**

**Pauline GREGOIRE-MARCHAND, Directrice des Etudes et Prospectives – Pôle Solidarité – Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Je vais vous présenter les enjeux pour le territoire et la population de l'accueil des Jeux olympiques. J'ai privilégié une vision assez globale concernant les démarches mises en œuvre dans la perspective de l'accueil en 2024 et la question de l'héritage.

Les Jeux olympiques sont évidemment un événement très important pour un territoire et sa population. Quelques chiffres obtenus avant la crise du Covid ont déjà été présentés : quatre milliards de téléspectateurs, 100 000 heures de diffusion, 13,5 millions de spectateurs prévus, 15 000 athlètes et 20 000 journalistes.

Quelques repères budgétaires sur ces Jeux olympiques : c'est un budget de 3,8 Md€, dont 1,4 Md€ de contribution du CIO. Concernant l'investissement dans l'équipement, ce sont 3 Md€ avec un financement public et privé partagé.

Concernant plus spécifiquement la Seine-Saint-Denis : c'est un territoire hôte majeur de ces Jeux olympiques et paralympiques. Ce point a été mis en avant au moment de la campagne de la France pour ces Jeux olympiques, puisqu'elle jouait à la fois sur l'image de Paris, la ville historique et la Ville lumière, sur l'alliance avec la Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre et le plus jeune de France métropolitaine, et sur la capacité des Jeux olympiques à être un véritable vecteur de transformation et de développement.

Un des enjeux maintenant est que ces éléments mis en valeur lors de la candidature n'aient pas été que de la communication pour avoir les Jeux olympiques à Paris et en Seine-Saint-Denis, mais qu'ils se traduisent sur le territoire et pour la population.

Ce qui est important dans ce projet, c'est que les infrastructures sont déjà nombreuses. Il y avait le souhait de ne pas trop construire de nouvelles infrastructures et de profiter de la capacité d'accueil de l'Île-de-France, à la fois en termes sportifs, mais aussi hôteliers. Pour autant, nous avons quand même des investissements non négligeables, et particulièrement en Seine-Saint-Denis, puisque 70 % des investissements en équipements sont prévus sur le département.

Initialement, la Seine-Saint-Denis devait accueillir la natation, l'athlétisme et le tir sportif. Depuis la crise, et comme ce sont des sujets très récents, en cours de discussion avec les enjeux économiques prévus pour les Jeux olympiques 2024 suite à l'épidémie, certaines choses sont en train d'être revues, notamment pour faire des économies sur ce qui était initialement prévu. Ces dernières semaines, il a été a priori décidé que la natation n'aurait finalement pas lieu en Seine-Saint-Denis, mais dans les Hauts-de-Seine. En revanche, il y aura peut-être le rugby et l'escalade. Ces décisions sont encore en train de changer.

Concernant les aspects qui n'ont pas été remis en cause, même s'il peut y avoir encore des discussions sur la cérémonie d'ouverture, la Seine-Saint-Denis accueillera les cérémonies principales, dont la cérémonie d'ouverture qui est prévue au Stade de France. Mais il y a des discussions concernant une cérémonie basée aux Champs-Élysées. Le département accueillera aussi le village olympique et le village des médias.

Plus globalement, au-delà des Jeux olympiques, les enjeux pour la Seine-Saint-Denis se situent d'abord dans leur préparation. Ce département est un territoire à la fois de défis et d'opportunités. Je vous renvoie à la note qu'a publiée l'Insee Île-de-France en février 2020, qui récapitule très bien tous les enjeux, comme la forte capacité de développement économique puisqu'il y a un vrai dynamisme économique, avec de grands projets, l'installation de grandes entreprises ou le développement des emplois cadre.

En même temps, les difficultés sociales persistent. Le département est le plus pauvre de France, avec un taux de pauvreté deux fois supérieur à la moyenne nationale. 40 % du territoire est en quartiers politiques de la ville. Si nous comptons, pour les allocataires du RSA, à la fois l'allocataire, le conjoint et les enfants, 11 % de la population dépend de cette prestation. Ce sont des chiffres de 2019. Vous avez probablement entendu ces derniers jours toutes les discussions sur la forte hausse du nombre d'allocataires dans les départements, notamment en Seine-Saint-Denis, qui serait estimée à 10 % environ, même si c'est encore compliqué d'avoir des chiffres consolidés. Par ailleurs, ce département est le plus jeune de France métropolitaine, avec une forte croissance démographique, ce qui est aussi un atout important même s'il pose des défis.

Concernant plus spécifiquement les questions sportives, nous voyons bien que, dans toutes les études, c'est en Seine-Saint-Denis que la pratique sportive est la plus faible, alors même que c'est le département le plus jeune et qu'il pourrait être un vecteur de forte pratique sportive. Au contraire, cela ne se vérifie pas, et les caractéristiques sociodémographiques se retrouvent totalement dans la pratique sportive.

En Seine-Saint-Denis, nous avons un nombre de clubs important, de nombreuses structures, mais elles sont faibles par rapport aux besoins de la population. Nous estimons que nous aurions besoin de 6000 équipements pour être dans la moyenne nationale, comparé aux 2500 autres. Le taux de pratique sportive régulière est aussi bien moins important. Un chiffre important est symbolique : à l'entrée en 6<sup>e</sup>, un élève sur deux ne sait pas nager. Nous avons des progrès à faire en termes de pratiques sportives, notamment celles des jeunes.

Comment les politiques départementales et les différents partenaires peuvent être mobilisés pour que ces Jeux olympiques soient un vecteur de transformation, avec un héritage utile pour la population ? Et comment mobiliser toute cette population et la faire participer ? Nous avons mis en avant les caractéristiques multiples de cette population pendant la candidature. L'enjeu est donc d'en tenir compte réellement.

Ma présentation comporte deux points :

- 1) La fabrique des Jeux, c'est-à-dire tous les projets en cours ;
- 2) L'héritage des Jeux.

1) Concernant la fabrique des Jeux, l'expression renvoie à quelque chose d'assez large, demandé par le département dès qu'il a eu les Jeux olympiques de 2024 avec Paris et la France. Il s'agit d'une consultation, intégrant l'idée d'une mobilisation citoyenne, afin d'interroger un maximum d'acteurs.

Les objectifs sont ceux des politiques publiques d'aujourd'hui :

- avoir une qualité des équipements, une durabilité, et l'enjeu de la nature en ville, ce qui est très important. Les projets d'équipement s'accompagnent souvent de projets de dépollution des sols notamment. Ce département était très industrialisé. Et l'arrivée des jeux est aussi un vecteur de transition écologique, notamment sur les actions de dépollution et de mixité à la fois sociale et fonctionnelle dans les usages ;
- avoir une conception universelle dans le sens de l'insertion. Nous avons des projets sur les Jeux paralympiques, et l'insertion de toutes les personnes menant des activités sportives.

Un plan de mobilisation départementale a été adopté en 2018, avec plusieurs axes déclinés en de nombreuses actions, intégrant toujours l'idée d'assurer un héritage durable et d'impliquer toute la population. Les quatre axes étaient :

- la mobilisation et l'implication de toutes et tous dans les Jeux de Paris 2024 ;
- faire du sport un levier éducatif, économique et social pour le territoire ;
- faire des Jeux olympiques et paralympiques un outil au service des habitants et des acteurs, et non pas un événement durant lequel de nombreux touristes viendront, mais où la population serait mise à l'écart ;
- faire des Jeux un levier d'amélioration du cadre de vie, et notamment de l'image du département. C'est un enjeu évidemment important, puisque la Seine-Saint-Denis n'a pas du tout la même

image que Paris non seulement en France, mais aussi dans le monde. L'enjeu est de repenser l'image du territoire, la relation entre Paris et sa banlieue et la vision des quartiers populaires.

Plutôt que de lister toutes les actions qui ont été mises en œuvre, j'ai choisi de me centrer sur quatre d'entre elles, qui sont quatre projets clés :

- L'expérimentation d'un service public d'insertion de filières dans le BTP. Il n'est pas directement lié aux Jeux olympiques, mais l'Etat mène actuellement une concertation pour la création d'un service public de l'insertion, qui est un enjeu majeur de lutte contre le chômage et d'insertion de tous, et notamment des jeunes. Il y a eu un appel à projets, et la Seine-Saint-Denis a répondu en présentant un projet en lien avec tous les partenaires, à la fois publics et économiques, en proposant notamment un projet de filières dans le BTP, puisque c'est un secteur en tension. Nous avons des difficultés de recrutement important, alors que le taux de chômage est élevé, et que de nombreuses personnes peu qualifiées, ou ayant une formation dans le BTP, ont des difficultés à trouver un emploi.

Entre les Jeux olympiques et les projets du Grand Paris, les enjeux dans le BTP sont énormes, avec un vrai risque d'avoir une forte augmentation des travailleurs détachés parce que nous n'aurons pas réussi à répondre aux besoins en main-d'œuvre. En partenariat avec les services publics concernés, comme la préfecture qui a beaucoup soutenu ce projet, et les chambres de métiers, c'est pour cette raison que la Seine-Saint-Denis a présenté ce projet de filière pour penser la refonte d'un système des politiques d'insertion à partir d'un exemple très concret et des besoins dans le BTP. L'idée est d'améliorer les politiques d'insertion. Ce projet est organisé autour de la filière BTP et il commence à se mettre en place. Il a été retardé à cause du confinement. Mais tous les enjeux du BTP sont assez importants, et une évaluation des éléments quantitatifs et qualitatifs est prévue de façon assez resserrée dans le cadre de la Stratégie pauvreté et de cette concertation.

- Concernant les enjeux économiques, il y a un engagement pour que les différents marchés laissent une place importante aux TPE-PME, ainsi qu'aux structures de l'ESS qui est relativement importante sur le territoire.
- Le plan « Savoir nager en Seine-Saint-Denis ». L'idée est vraiment de s'appuyer sur cet événement sportif important pour développer la pratique sportive, et notamment la compétence de nage, c'est-à-dire le fait d'apprendre à nager pour des enfants, car il s'agit de quelque chose d'important. Les Jeux olympiques ont permis de lancer ce plan et de le développer, avec l'objectif de passer de 45 à 75 % d'enfants sachant nager à leur entrée en 6<sup>e</sup>.
- Un plan de bénévolat est prévu. Cela a déjà été testé sur plusieurs événements sportifs, avec une réflexion sur la capacité à reconnaître aussi les compétences qu'apporte un engagement bénévole. Un travail est fait à ce niveau. L'idée serait d'avoir 70 000 volontaires pour les Jeux olympiques, et 10 000 pour les Jeux paralympiques. L'enjeu est que ces volontaires ne proviennent pas uniquement du milieu sportif, ou que ce soient des personnes déjà engagées dans le milieu associatif, mais de réussir à toucher beaucoup plus largement, et évidemment les jeunes. Le département réfléchit à la manière de toucher les jeunes en insertion, les allocataires du RSA, et même les plus jeunes au niveau de l'aide sociale à l'enfance.

C'est un projet qui articule les directions des sports, de la jeunesse et de l'insertion. L'idée est de dynamiser l'engagement bénévole, d'autant plus que le bénévolat est important dans le mouvement sportif. Mais d'après les acteurs, il serait en crise, avec une vraie difficulté à trouver les bénévoles nécessaires à la vie de ces structures, qui sont souvent des petites structures reposant sur peu de personnes.

Concernant les installations, je vous conseille de vous rendre sur le site de Solideo (société de livraison des ouvrages olympiques), qui est très bien fait et présente tous les ouvrages olympiques, notamment en Seine-Saint-Denis. Nous avons différents sites : les sites de compétition et les sites d'entraînement Qui sont importants en Seine-Saint-Denis. C'est un élément important pour le

développement de structures sportives ou leur rénovation, ainsi que leur création puisqu'ils serviront par la suite. Nous avons donc des infrastructures et des opérations d'aménagement plus larges, à coordonner avec les opérations de transport.

La majorité des structures sont au nord-ouest du département. Évidemment, il y a l'effet de Saint-Denis et du Stade de France, ainsi que la place disponible avec les grands parcs du département. Les deux grands projets urbains sont le village olympique et paralympique et le village des médias. Nous avons sept grands projets d'équipement et d'aménagement, et un autre projet important qui sera l'héritage paralympique. A chaque fois, dans l'organisation de ces projets, nous avons une maîtrise d'ouvrage par la Solideo et une aide à la maîtrise d'ouvrage par le département. Le centre aquatique était donc prévu, mais il est actuellement remis en cause. Dans le parc de Marville, nous avons des constructions assez anciennes qui vont être rénovées. Le village des médias sera vers Dugny, qui est une ville assez petite et qui est, avec La Courneuve, parmi les villes les plus pauvres de Seine-Saint-Denis, avec un taux de pauvreté supérieur à 30 %.

La construction de ces logements et ces nouvelles structures, qui s'accompagnent aussi du développement de transport, est un véritable vecteur de transformation et, si cela fonctionne et est livré à temps, de mixité sociale. Le vrai enjeu aujourd'hui est d'endiguer les décalages entre les constructions, notamment entre celles des logements et des transports. C'est actuellement une des grandes difficultés. Le village olympique sera à la fois à Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile-Saint-Denis. A terme, ce village olympique permettra de construire 1900 logements familiaux et 900 logements spécifiques.

Ces grandes opérations ont toutes un impact sur ce qui existe déjà. À titre d'illustration, un département est responsable des collèges et de la protection maternelle et infantile. Cela a donc des impacts notamment sur le collège et sur le projet de reconstruction d'une PMI intercommunale grâce à l'évolution de la population, avec probablement des jeunes couples avec enfants. Toutes ces réflexions vont bien au-delà de la construction d'équipements pour les Jeux olympiques, et représentent aussi des enjeux.

Pour le village des médias, seront construits 1200 logements et 200 logements spécifiques. Il est prévu aussi de construire une crèche. Ces dernières semaines, ce sujet a été au cœur des discussions car nous risquons de devoir revoir à la baisse ces constructions de logements. Mais si vous passez sous un certain seuil, la dynamique qui se crée au niveau du quartier avec la création d'une crèche et de commerces est remise en cause. C'est aussi un exemple typique où ce projet s'accompagne d'un projet de dépollution et de renaturation du terrain, apportant la dimension écologique et ses bénéfices dans ce département qui a un passé industriel très important.

Nous prévoyons aussi un pôle favorisant le développement de la pratique handisport. Ce serait un centre de pratique, mais aussi de recherche et d'innovation, qui aide au développement des pratiques pour les personnes en situation de handicap. Ce serait une grande structure avec un important pôle de recherche et de formation, unique en Europe. La livraison est prévue en 2023.

Concernant les retombées économiques et sociales, nous avons vu dans la présentation précédente tous leurs enjeux et les difficultés d'estimation. Nous avons deux types d'études d'impact auxquelles nous pouvons nous référer : une menée par le Centre de droit et d'économie du sport en 2016, mais qui porte surtout sur la France entière ; et l'étude d'impact présentée au Parlement, qui réutilisait beaucoup l'étude précédente. Selon les hypothèses, le scénario varie entre 5,3 Md€ et 10,3 Md€, pour les emplois entre 119 000 et 247 000, avec une hausse de l'accès à la formation pour les personnes engagées.

2) Aux retombées économiques s'ajoute ce qu'on appelle l'héritage intangible sur la pratique du bénévolat, la mobilisation de la population, ou le souhait de valoriser l'image de ce département, notamment à travers son caractère cosmopolite. En Seine-Saint-Denis, 30 % de la population est étrangère et 25 % de la population est immigrée. Avec un événement mondial, ces aspects peuvent être mis en valeur à travers notamment les compétences linguistiques de la population qui pourrait aider par exemple dans les plans de bénévolat.

Concernant l'héritage des équipements, c'est-à-dire l'héritage tangible, l'idée phare du projet Paris 2024 était d'essayer d'utiliser au maximum les infrastructures existantes. Mais pour autant, en Seine-Saint-Denis, de nombreuses nouvelles constructions ou aménagements seront utiles, comme les logements hérités du village olympique et du village des médias. Tout cela doit se penser et se coordonner avec le projet du Grand Paris. Les Jeux Olympiques de 2024 ont un effet de sécurisation des projets du Grand Paris, dont les lignes de transport prévues sur le territoire, et d'amélioration significative de la mobilité et de l'accessibilité. Nous avons de nombreux projets de passerelles et d'aménagement des départementales pour renforcer l'accessibilité, ce qui sera très important pour le territoire.

Si nous comparons ce qui se passera au moment des Jeux olympiques et après : pour les Jeux olympiques et paralympiques, nous développons des infrastructures temporaires de tir à l'arc. A Dugny, il y aura la dépollution et la renaturation partielle du terrain. En héritage, nous aurons des installations plus pérennes. Tout ce qui aura été engagé pour des structures, même temporaires, aura aussi un effet à long terme, avec un meilleur accès aux terrains et une nouvelle entrée du parc plus visible et plus attractive.

En conclusion, nous constatons à quel point les Jeux olympiques peuvent être un levier de transformation du territoire et de mobilisation de la population. Nous avons des constructions relativement faibles par rapport à d'autres Jeux olympiques, mais des équipements importants en Seine-Saint-Denis. Les enjeux actuels sont :

- la remise en cause de certains projets, due au contexte du Covid, avec un besoin de faire des économies étant donné les enjeux économiques et sociaux qui s'annoncent et qui se comprennent ;
- la nécessité d'adapter ces projets à ceux qui étaient initialement prévus pour la population. Par exemple, enlever les épreuves aquatiques qui sont l'épreuve phare des Jeux olympiques, n'a pas forcément été vu comme un bon signe. Il y a aussi les sujets concernant le rugby et le tir. L'enjeu est d'arriver à mieux coordonner ces adaptations nécessaires avec les ambitions du projet initial ;
- le développement d'autres projets, notamment à l'égard de la population. De nombreux événements étaient prévus en 2020. Ils n'ont pas pu avoir lieu du fait du confinement ;
- la nécessité de mobiliser la population et de communiquer sur le territoire.

Ajoutons toutes les grandes infrastructures de transport, qui ne sont pas directement liées aux Jeux olympiques et paralympiques, et qui sont prévues à l'horizon 2030. Il y a un projet de désenclavement extrêmement important du territoire, et la réflexion sur l'héritage des Jeux olympiques doit vraiment être liée à tous ces enjeux majeurs pour la mobilité de la population.

## **Echanges avec la salle**

### **François CLANCHE, Chargé de mission – Responsable de la question de l'évaluation à la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques**

Je remercie tous les intervenants. Ma question s'adresse à Mme Pauline Grégoire-Marchand. Au Conseil départemental, vos perspectives sont très claires. Mais avez-vous déjà une idée de ce que la population du département attend des Jeux, ou croit pouvoir en attendre ? La mobilisation aurait pu être un enjeu de 2020, mais il va être un peu décalé. Aujourd'hui, comment percevez-vous le ressenti de la population du département par rapport aux Jeux olympiques ? Y croit-elle ? Les habitants en attendent-ils quelque chose ? Et si oui, quoi ?

### **Mustapha TOUAHIR, Responsable du service Etudes et Diffusion à l'Insee Île-de-France**

La Seine-Saint-Denis bénéficie-t-elle, dans des proportions raisonnables, de l'impact global des Jeux, et comment la Seine-Saint-Denis s'y situe-t-elle à l'échelle de l'Île-de-France ?

## **Pauline GREGOIRE-MARCHAND**

Concernant les attentes de la population vis-à-vis des Jeux, lors de la concertation sur la fabrique des jeux, il y a eu de nombreuses réponses sur Internet qui montraient une vraie attente. Ce qui ressort souvent, c'est de faire attention à ce qu'il n'y ait pas de nouveau grand événement qui ne bénéficierait pas à la population. La mémoire de la Coupe du monde de foot 1998 est, me semble-t-il, assez partagée à ce sujet. Cela a été un grand événement populaire, marqué par la victoire de l'équipe de France. Mais lorsque nous regardons les effets sur le territoire de Saint-Denis, nous avons ce Stade de France important et un développement économique très concentré, et en parallèle une ville où le taux de pauvreté est supérieur à 30 % et où il y a une difficulté à essaimer sur le territoire.

Dans les consultations qui ont été faites, les réponses sont importantes. Mais dans les consultations en ligne, c'est souvent une population précise qui répond, et pas une autre. Les relais sur le territoire sont donc essentiels. Il y avait un grand projet avec les collèges prévu en 2020, mais il a été reporté. C'était un parcours olympique dans les collèges pour mobiliser tout le territoire, avec les associations et les acteurs sportifs.

D'ailleurs, il existe une vraie inquiétude sur la situation des clubs sportifs. La politique sportive du département, depuis plusieurs années, est d'essayer d'aider le mouvement sportif à structurer ses clubs, avec des villes spécialisées dans tel sport, dans la pratique féminine et masculine notamment. Cela s'est beaucoup développé ces dernières années. Mais à cause de la baisse de la pratique sportive, la baisse des inscriptions et la nécessité d'adapter les équipements, il y a une grande inquiétude. Or, c'est justement un mouvement qui est un relais majeur sur l'organisation de ces Jeux. C'est pour cette raison que, dans le plan de relance du département, des financements particuliers étaient prévus, notamment pour l'aide au mouvement sportif.

Concernant l'impact économique, je parlais évidemment en milliards d'euros, et non en millions, même si, pour être honnête, les estimations ne sont pas très nombreuses. Souvent, rétrospectivement, il est difficile de faire des estimations fiables quatre ans auparavant, d'autant plus le contexte économique dans lequel nous sommes n'arrange rien à la situation.

Ensuite, l'enjeu du développement économique en Seine-Saint-Denis est toujours de savoir à qui cela bénéficie ? Est-ce que cela bénéficie aux territoires ou à la population ? Comparée à d'autres départements qui ont des difficultés, la Seine-Saint-Denis est riche sur certains aspects. Elle a un potentiel financier très important et des droits de mutation élevés. Mais cela ne bénéficie pas à la population. 75 % des emplois fortement qualifiés sont occupés par des gens qui n'habitent pas en Seine-Saint-Denis. C'est aussi un enjeu majeur : les retombées économiques seront-elles pour le territoire, avec des retombées fiscales, et aussi pour la population ? Sachant que, avec la crise, nous avons un important effet de ciseau, avec une baisse des DMTO et une hausse des dépenses d'aide sociale majeure.

## **Marie-Christine PARENT**

J'ai plusieurs questions, et la première concerne l'intervention de M. Benoît Chardon. Au vu de vos analyses en série temporelle, avez-vous remarqué un lien entre les événements sportifs en Île-de-France et la fréquentation sportive ? Nous avons parlé de la Ryder Cup. J'ai bien compris que vos données avaient deux ans de retard, et peut-être n'êtes-vous pas en capacité de mesurer l'impact sur la pratique du golf en Île-de-France. Mais avez-vous pu observer des liens ?

Par rapport à la Seine-Saint-Denis et à la question posée par M. François Clanché, dans quel sport la Seine-Saint-Denis a le plus de licenciés actuellement ? J'avais l'impression que c'était dans des activités comme le judo. Il y a un certain volontarisme pour développer la pratique sportive, notamment la natation. Y a-t-il des spécificités sportives en Seine-Saint-Denis, sans doute liées aux caractéristiques du territoire ?

C'est vrai que la Ryder Cup a été un événement très endogène. Peut-être qu'en termes de prestige dans le monde du golf, elle a assis la notoriété de Saint-Quentin-en-Yvelines. Mais elle n'avait pas

vocation à intégrer et à développer le territoire, comme ce que nous pouvons constater au niveau des Jeux. Il me semble qu'il y a une différence d'objectif. Le golf n'est peut-être pas une pratique très démocratisée.

### **Benoît CHARDON**

A partir de notre dispositif d'enquête, nous n'avons pas encore la possibilité de mettre en évidence des évolutions de taux de pratiques, lorsqu'il y a eu un événement sportif sur une discipline en particulier. Mais à partir des fichiers de licences, des éléments sont disponibles. A partir de l'historique, nous avons regardé notamment l'impact que pouvaient avoir les Jeux olympiques sur la prise des licences par discipline de 1990 à 2016. Certaines disciplines sont très sensibles à ces événements sportifs. Ce sont des disciplines que nous ne voyons pas habituellement le reste du temps, comme le judo, l'escrime, les sports d'eau tel que le canoë-kayak. Elles bénéficient vraiment d'un éclairage particulier lors des Jeux olympiques. Nous constatons une prise de licences très importante juste après l'événement. Mais bien souvent, ensuite, nous constatons une baisse. L'impact reste positif finalement, mais il y a une différence entre n+1 et n+2 qui n'est pas négligeable. Nous avons observé également, dans l'enquête concernant le rugby en 2007, qu'il y avait +26 % de licences juste après la Coupe du monde de rugby. Et l'année d'après, il y avait une baisse. Mais je ne me souviens pas exactement des chiffres. Au final, le bilan reste positif.

Concernant la Seine-Saint-Denis, il y a effectivement des spécificités au sujet des pratiques sportives. Le football est très loin en tête par rapport aux autres départements, et les sports de combat sont aussi plus fréquents.

### **Evelyne CIRIEGI**

Concernant les questions de M. François Clanché à propos du ressenti de la population en Seine-Saint-Denis, la Ryder Cup ne représente qu'un seul sport, avec un public particulier. C'était un peu fermé. Aujourd'hui, nous sommes sur des Jeux olympiques et paralympiques, avec 34 sports et un brassage autour des différences. Selon la personnalité de chaque individu, il s'intéressera à tel ou tel sport. Nous allons donc avoir une population beaucoup plus importante qui va s'engager sur cette thématique. La Seine-Saint-Denis est le fléchage pour un rééquilibrage francilien dans l'ensemble de notre territoire, c'est-à-dire l'ensemble des huit départements.

Et nous voulons vraiment que les gens, par l'intermédiaire du sport, vivent mieux. Cela veut dire avoir un emploi et vivre dans des conditions décentes. Cela veut dire avoir des transports satisfaisants et vivre dans un environnement propre. Ce n'est pas encore acté, et c'est l'héritage que nous voulons vraiment donner grâce aux Jeux. Les jeux, comme le sport plus globalement, doivent nous aider à nous sentir mieux par la santé, le lien social, et tout ce qui va pouvoir permettre à la jeunesse et à la génération 2024 de s'engager dans une dynamique d'optimisme. Nous ne voulons plus justement de ces clusters, où des gens sont encore malheureusement mal encadrés et mal accompagnés. Le sport est justement un moyen. Prendre une licence ou non – et pourtant, je suis présidente du Comité olympique –, ce n'est pas ce qui m'intéresse le plus. Ce qui m'intéresse le plus, c'est qu'un héritage francilien de base soit donné à l'ensemble d'une population pour tous les âges de la vie, et pour tous et toutes. C'est sur cet aspect que nous avons insisté et que nous allons nous engager pendant les quatre années à venir, voire les années qui suivront.

### **Pauline GREGOIRE-MARCHAND**

En complément, par rapport au sujet du développement des pratiques sportives et à la manière dont les pouvoirs publics peuvent influencer : si nous prenons l'exemple de l'escrime, qui est un sport de classe supérieure, quelques clubs ont émergé en Seine-Saint-Denis, avec de très bons athlètes. Dans la ville de Bondy, il y a deux tireuses et deux épéistes qui étaient aux Jeux de Rio. Une est arrivée quatrième. Bondy est une ville sportive reconnue pour Kylian Mbappé, mais il y a eu aussi de très

bonnes escrimeuses à Rio. Il y a tout un enjeu de capacité du département à soutenir ces petits clubs. L'escrime est un sport qui coûte cher, avec notamment les déplacements. Dans le collège de Bondy s'est développé un sport-étude, et des financements particuliers ont été faits pour garder ces sportives de haut niveau afin de favoriser le développement de ce sport. C'est un exemple typique. Et lorsqu'un club est important dans une ville, comme à Bondy, il y a beaucoup de tireurs alors qu'a priori, ce n'est pas une ville où ce serait développé l'escrime.

**Jean-Philippe MARTIN, Insee Ile-de-France**

C'était pour rebondir sur l'intervention de M. Benoît Chardon de l'IRDS. L'INSEE est en partenariat avec l'IRDS pour préparer une publication prévue au début de l'année 2021, au sujet de l'économie du sport et de toutes ses retombées économiques en termes d'emplois liés au sport et d'impacts économiques. Cette étude permettra d'étayer le sujet.

**Marie-Christine PARENT**

Pour ceux qui s'intéressent à la Seine-Saint-Denis, en complément de l'étude mentionnée par Mme Pauline Grégoire-Marchand, nous sortons un dossier comportant des statistiques communales à la fin de l'année. Dans 4 pages, nous ne pouvons pas descendre à un niveau infra-départemental. Nous sortons donc en complément un dossier de données communales pour les statisticiens.

# **Le BTP jusqu'en 2024 : quels besoins en emplois et compétences en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques ? Les apports des deux contrats d'études prospectives 2019-2024**

**Jérôme LEFRANC, Chargé d'études socio-économiques – Direccte**

Je vais présenter les résultats issus des deux contrats d'études prospectives (CEP) que nous avons produits l'année dernière, en 2019 :

- un CEP qui porte sur le bâtiment ;
- un CEP sur les travaux publics.

Ces CEP étaient centrés sur l'ensemble du secteur de la construction. Je vous présente un focus spécifique sur les besoins d'emplois additionnels liés aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Je vous propose d'abord de parler des CEP et des moyens utilisés. Ensuite, j'aborderai les résultats obtenus en termes de besoins. Je ferai aussi un focus sur les enjeux liés à la construction.

Deux CEP ont été menés en parallèle :

- un CEP Travaux publics ;
- un CEP Bâtiment, avec une restitution qui a eu lieu le 11 décembre 2019. Un certain nombre d'entre vous a eu l'occasion d'y assister.

Concernant les moyens mis en œuvre par ces deux CEP, nous avons :

- des données statistiques disponibles, essentiellement celles issues d'une filtration des données du bâtiment et des travaux publics. Ce sont des statistiques de l'INSEE et de Pôle Emploi sur les métiers de la construction ;
- des entretiens approfondis menés avec les entreprises du secteur ;
- une enquête qui concernait 350 entreprises des Ponts ;
- et la constitution de cinq groupes de travail.

A partir de l'ensemble de ces éléments, les deux CEP ont pu montrer les besoins en termes d'emplois liés au secteur de la construction, pour la période comprise entre 2020 et 2024. En plus de ces besoins dans le domaine de la construction, les CEP ont permis d'analyser l'offre à la formation, et éventuellement son inadéquation avec les besoins des entreprises. Cette information élaborée par les deux CEP est destinée à tous les partenaires, et notamment aux fédérations du bâtiment.

Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, quatre grandes familles d'ouvrages ont été retenues et étudiées pour élaborer les besoins en emplois :

- Les infrastructures, c'est-à-dire la construction de routes, l'aménagement d'échangeurs, les aménagements fluviaux, ou les aménagements pour les piétons afin de favoriser le déplacement des spectateurs et des athlètes au cours des Jeux.
- Les opérations d'aménagement, c'est-à-dire la construction principalement du Parc olympique et du village des athlètes, le cluster des médias dont nous avons déjà parlé, et la construction d'un écoquartier fluvial avec des logements.
- Les équipements sportifs, dont les deux principaux : l'Arena olympique de la porte de la Chapelle et le Centre aquatique olympique, qui sera situé à Saint-Denis pour les épreuves de natation synchronisée, de water-polo et de plongeon.

- La rénovation ou la construction de sites d'entraînements, destinés à l'entraînement des athlètes avant le déroulement des Jeux.

Ainsi, les trois principaux sites à construire sont l'Arena de la porte de la Chapelle, le Centre aquatique olympique à Saint-Denis et le village des athlètes, situé sur les trois communes de Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile-Saint-Denis.

Dans le cadre des deux CEP, des projets n'ont pas été retenus par les cabinets en charge de l'élaboration de ces études, soit parce qu'ils avaient déjà été construits avant la période 2020-2024, soit parce qu'ils ne sont pas situés en Île-de-France, parce que les deux CEP sont centrés sur cette région. Par exemple, le projet de construction d'une Arena à Marseille n'a pas été pris en compte. N'ont pas été retenus non plus les ouvrages prévus pour les épreuves de natation et de volley, parce qu'ils sont temporaires. A priori, ils ne seront même pas aménagés, d'après les dernières décisions de la semaine dernière. Cela ne change donc rien dans le cadre des chiffres obtenus par les CEP concernant la construction des ouvrages.

Les sites retenus ont été listés par familles :

- trois opérations de réaménagement : le village des athlètes, le village des médias et l'écoquartier fluvial ;
- différents sites de compétition, dont deux seulement sont à construire (l'Arena de la porte de la Chapelle et le Centre aquatique), les autres étant des rénovations ou des aménagements, comme à Roland-Garros pour le tennis, où il est prévu la couverture du deuxième court Suzanne Lenglen. Le premier est déjà équipé d'un toit.

Pour le bâtiment, la projection des frais à l'horizon 2024 est fondée sur le chiffre d'affaires. Nous avons fait une estimation de l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises qui exercent dans le domaine du bâtiment à l'horizon 2024, en se fondant sur l'historique, mais aussi sur les études menées auprès des entreprises concernant l'évolution de leur chiffre d'affaires sur la période 2020-2024.

En bleu, c'est ce que nous appelons le fil de l'eau, c'est-à-dire l'évolution normale du chiffre d'affaires en dehors des grands projets, sachant que les grands projets concernés, pour cette période, sont les Jeux olympiques de Paris, le Grand Paris, incluant toutes les infrastructures pour les nouvelles lignes de transport, et le projet d'une nouvelle infrastructure aéroportuaire à Roissy.

La plus grande partie de l'activité concerne bien entendu la construction ou la rénovation de bâtiments, ainsi que la construction de logements et de ponts. L'évolution sur la période récente montre une augmentation importante du chiffre d'affaires sur les cinq dernières années, ainsi qu'une estimation de l'évolution du chiffre d'affaires, qui va continuer de croître jusqu'en 2024.

En plus de cette évolution au fil de l'eau s'ajoutent les grands projets. Pour les Jeux olympiques, les travaux représentent une augmentation du chiffre d'affaires assez faible par rapport à l'ensemble de l'activité. Mais cette augmentation va générer un besoin en emplois additionnels par rapport aux besoins estimés pour la période 2020-2024.

L'estimation faite montre une augmentation du chiffre d'affaires liée à la construction des ouvrages pour les Jeux olympiques, estimée entre 0,5 et 0,7 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises du bâtiment. C'est une part relativement faible, mais elle génère tout de même un besoin additionnel estimé à environ 5000 ETP sur l'ensemble de la période, pour la seule activité Bâtiment. Pour les travaux publics, les projections à l'horizon 2024 sont de 16 600 emplois supplémentaires. La courbe orange montre l'évolution au fil de l'eau. Il y a environ 60 000 emplois dans le secteur des travaux publics en Île-de-France, avec une augmentation qui va continuer jusqu'en 2024. Les autres courbes au-dessus représentent les besoins additionnels liés à la construction d'infrastructures de transport en Île-de-France. Il s'agit du Grand Paris, des Jeux olympiques et du projet de construction d'une nouvelle infrastructure aéroportuaire à Roissy.

Pour les travaux publics, cela représente un besoin additionnel estimé à 1100 ETP. Le plus fort du besoin sera en 2022 pour tout ce qui concerne les travaux d'infrastructures préliminaires, c'est-à-dire

avant la construction des bâtiments. Ce sont les premiers travaux engagés, qui vont concerner surtout les travaux d'infrastructures. Ensuite, ce besoin va décroître jusqu'au début des Jeux en 2024.

L'évolution globale indique 6000 emplois supplémentaires liés à la construction d'ouvrages pour les Jeux olympiques, sur un ensemble d'environ 400 000 emplois pour le secteur de la construction en Île-de-France. Ce n'est pas beaucoup, mais ce sont des emplois supplémentaires tout de même. Ce n'est pas négligeable.

Il y a eu d'autres études. Une étude, présentée en avril 2019, prévoyait un plan additionnel de 11 000 emplois, ce qui est plus conséquent que celui obtenu par les deux CEP. Mais il faut savoir que le champ était un peu différent. Cette étude prenait d'abord en compte les constructions d'ouvrages temporaires, ce qui n'a pas été le cas dans les deux CEP. Elle ne prenait pas en compte non plus la même période, puisque les CEP sont limités à la période entre 2020 et 2024. Enfin, elle prenait en compte aussi les ouvrages à construire ou à rénover sur l'ensemble du territoire national, et pas seulement sur l'Île-de-France. Ces trois facteurs expliquent un chiffre plus élevé.

Les 6000 emplois sont une moyenne sur la période 2020-2024. Nous pouvons estimer un pic aux alentours de 2022 ou 2023, puisque la plus grande partie des chantiers sera engagée alors. Nous pourrions aller jusqu'à 8000 emplois supplémentaires sur ces deux années.

Ce besoin additionnel de 6000 emplois, qui peut paraître faible, s'inscrit néanmoins dans trois types d'enjeux forts différents.

- Le calendrier : évidemment, les délais sont contraints. Les Jeux sont prévus à l'été 2024, à moins d'un report. Il faudra rendre les ouvrages avant le début des Jeux, ce qui entraîne des contraintes en termes de délais assez élevées, surtout que la plupart des travaux n'ont pas encore commencé, à part le village olympique où les travaux sont engagés. Les autres travaux commenceront l'année prochaine. Durant les trois années qui viennent, il y aura des enjeux en termes de livraison des équipements pour le début de l'année 2024.
- Le contexte de tension générale sur les métiers du BTP en Île-de-France, qui a plusieurs raisons :
  - l'activité du BTP en Île-de-France a connu une forte croissance sur les cinq dernières années, avec de nombreux recrutements qui génèrent des tensions sur les recrutements actuels ;
  - une certaine inadéquation de l'offre de formation avec les besoins. Cela a été mis en évidence dans le cadre des deux CEP ;
  - un contexte de désaffectation des métiers du BTP en général, pas uniquement en Île-de-France, mais aussi sur l'ensemble du territoire. Il y a des difficultés à inciter les jeunes à s'inscrire sur des formations sur les métiers du bâtiment et des travaux publics.

Sur un ensemble d'environ 390 000 emplois actuels dans le secteur de la construction, les deux CEP estiment les besoins de recrutement de l'ordre de 68 000 emplois sur la période 2020-2024. Ce sont 68 000 emplois à pourvoir sur un ensemble de 400 000, et cela va générer des tensions au plus fort, alors qu'elles sont déjà assez importantes.

Pour les métiers du bâtiment et des travaux publics, il y a une forte tension sur les métiers d'encadrement de chantiers, comme chef de travaux. Il y a des tensions fortes aussi sur les métiers plus traditionnels, comme les métiers de maçon, peintre et couvreur. Ce sera l'objet d'une prochaine présentation.

- Les engagements prévus dans le cadre des Jeux olympiques, avec trois enjeux principaux évoqués au cours des précédentes présentations.
  - une charte sociale signée en 2018. Elle prévoit d'attribuer au moins dix % du volume horaire à des publics en insertion. C'est un premier engagement social ;

- un engagement à destination des entreprises, puisqu'au moins 25 % du montant global des marchés doivent être attribués à des TPE, des PME ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- un engagement pour des Jeux propres, qui génèrent le moins possible de gaz à effet de serre. La Ville de Paris s'est engagée à réduire de 55 % ses émissions par rapport aux Jeux Olympiques de 2012 qui ont eu lieu à Londres. Et 30 % de cette réduction doit provenir de la construction des ouvrages. Le village des athlètes en est le meilleur exemple, puisque ce village sera construit avec des matériaux biosourcés, principalement du bois. Et ceci va générer aussi des besoins additionnels pour les métiers de menuisier et de charpentier.

**Jean-Marc MORANDI**

Merci. Avant les questions, nous allons enchaîner avec la présentation suivante.

## **BTP : les besoins en formation liés aux grands chantiers franciliens. Le travail de Défi métiers sur des métiers en tension**

### **Béatrice PARDINI, Responsable de l'Oref – Défi métiers**

Nous allons vous présenter les études qui nous ont été commanditées pour objectiver les remontées sur les difficultés liées notamment aux travaux publics, avec notamment, comme nous l'a présenté Jérôme Lefranc, cet empilement et ce calendrier très serré avec les différents chantiers franciliens qui vont être réalisés à la même période.

Dans des délais assez courts, Pôle emploi s'est chargé, lors d'une première phase, de recenser et de quantifier les besoins en recrutement auprès de grandes fédérations et des grands donneurs d'ordre. Ce recensement a été réalisé auprès de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), Fédération Régionale Travaux Publics (FRTP), la Société du Grand Paris (SGP) et le GIP EMPLOI Roissy, en lien avec les grands projets qui ont déjà été cités. Nous leur avons demandé de chiffrer leurs besoins, métier par métier, sur la période 2019-2024. Pôle Emploi a réalisé une consolidation et a repéré quatre métiers qui ont de fortes pénuries de main-d'œuvre et des difficultés de recrutement.

Dans un deuxième temps, il nous a été demandé de regarder comment étaient alimentés ces emplois, de lister leurs voies d'accès, et quelle était l'offre en formations qui conduisent à ces métiers. Pour éclairer ces voies d'accès, nous nous sommes appuyés sur une recherche documentaire et sur une vingtaine d'entretiens réalisés avec les grands donneurs d'ordre, les employeurs, les académies, les CFA, Pôle Emploi Île-de-France et les missions locales, afin d'avoir une vue d'ensemble sur la manière d'accéder à ces métiers. Pour la partie Offre de formations, nous avons principalement analysé les bases de données et réalisé des entretiens qui ont aussi une visibilité sur la manière dont se fait l'accession à ces métiers.

Les métiers identifiés par Pôle Emploi sont : chef de chantier, constructeur de routes, canalisateur et conducteur d'engins. Ce sont ceux pour lesquels Pôle Emploi a noté les plus grandes difficultés de recrutement dans les années à venir. A partir des données de Pôle Emploi sur les actifs et celles récoltées à la suite des échanges avec les différents acteurs, trois autres métiers, qui peuvent aussi poser des difficultés, ont été identifiés : constructeur en béton armé, charpentier métal et charpentier bois.

Une fois que nous avons identifié ces métiers, nous avons mené des entretiens plus poussés, axés sur cette cible. M. Guillaume Chuvin va présenter les grands résultats d'ensemble sur ces métiers.

### **Guillaume CHUVIN, Chargé d'études – Défi métiers**

Plutôt que de présenter les résultats métier par métier, comme nous avons pu le faire notamment pour un autre commanditaire, c'est-à-dire la Préfecture, nous allons présenter les éléments de synthèse communs à toute une partie des métiers. Pour certains dans cette assemblée, qui sont acteurs et experts du secteur de la construction, certains de ces éléments vont paraître assez évidents. Mais ils apportent un éclairage indispensable sur les causes des difficultés de recrutement et d'alimentation de ces métiers d'une part, et sur les leviers qui permettraient de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation dans les travaux publics d'autre part.

Le premier point à aborder est celui des difficultés de recrutement qui ont touché les entreprises dans ce secteur, dans la mesure où celui-ci a vécu une crise importante à partir de 2008-2009, d'où il est sorti très tardivement en 2017. Ceci a contribué aux difficultés actuelles, dans la mesure où le recrutement des entreprises a baissé durant cette période, ce qui a entraîné une baisse du nombre de professionnels qui entraient dans ces formations. Par conséquent, dès la reprise de l'activité

économique en 2017-2018, il y a eu une pénurie assez conséquente de professionnels formés sur certains métiers.

Un autre facteur explique aussi ces difficultés de recrutement : l'image écornée du secteur. Ce secteur est perçu de manière assez négative : il est pénible physiquement et il s'exerce dans des conditions difficiles, voire parfois dangereuses, ce qui rend ces métiers peu attractifs.

Outre la faible attraction de ce secteur et de ces métiers, comparée aux besoins professionnels, nous estimons qu'il y a eu une baisse des exigences en termes de prérequis pour accéder à certains métiers, notamment celui du premier de niveau de qualification. Les professionnels et les employeurs n'arrivaient plus à trouver des constructeurs de routes ou des canalisateurs formés à ces métiers. Durant cette période, certains employeurs limitaient leurs exigences, notamment pour ce qu'ils caractérisent comme étant de la motivation et du savoir-être des individus, ainsi que pour la maîtrise minimale de la langue française. Ces prérequis étaient assortis d'un apprentissage assez rapide du métier sur le terrain. Mais pour d'autres métiers, cela pouvait être plus long.

Je viens de souligner l'importance de la maîtrise de la langue française. Le secteur constitue une importante porte d'entrée sur le marché du travail pour les personnes étrangères qui ne parlent pas nécessairement couramment français. Ceci peut être un frein, notamment pour des raisons de sécurité sur les chantiers et de communication.

Face à ces difficultés, différents leviers ont été mis en œuvre, dont un grand nombre d'initiatives provenant des acteurs du secteur et de l'accès à la formation. Parmi ces projets, nous pouvons citer par exemple les portes ouvertes, les forums et tous les travaux qui ont été effectués en synergie avec tous les acteurs du Service public pour l'emploi et du BTP. La quintessence de ces travaux communs, c'est un peu ce que Mme Grégoire-Marchand disait tout à l'heure.

D'autres leviers ont été mis en place, comme des visites de chantier par exemple, qui fonctionnent assez bien pour attirer des jeunes dans ces métiers. Un autre important levier sur lequel les différents acteurs se sont appuyés, c'est le fait que ce secteur offre une vraie perspective d'emploi et d'évolution. C'est un élément clé sur lequel les professionnels s'appuient pour réussir.

Différents dispositifs permettent de s'insérer assez efficacement dans les métiers des travaux publics. Il existe notamment les préparations opérationnelles à l'emploi, de manière collective ou individuelle. Il s'agit de l'apprentissage ou de l'insertion par la qualification, grâce à des clauses sociales d'insertion. Elles sont souvent mobilisées par les employeurs, ce qui prouve que ce sont des modes d'insertion et de formation totalement adoptés. Elles sont appréciées aussi par les futurs professionnels, grâce à leur dimension opérationnelle qui est le dénominateur commun de l'ensemble de ces modalités de formation. Elles sont appréciées par les professionnels, qui vont apprendre un métier directement sur le terrain, et par les employeurs, qui ont rapidement une main-d'œuvre disponible.

Dans les différents leviers nécessaires pour améliorer l'accès à l'emploi, l'accompagnement social qui est dispensé devrait être plus large que le seul accompagnement vers l'emploi. Il devrait prendre en compte d'autres dimensions, comme l'accès à la mobilité et au logement par exemple.

La facilitation de l'accès à l'emploi passe évidemment par la facilitation et le développement de la formation. Ceux-ci sont limités par les principales contraintes suivantes :

- la taille des plateaux techniques ;
- le coût des machines et de l'ensemble de la période de formation ;
- la difficulté à trouver des professionnels prêts à devenir formateurs techniques.

Parmi les métiers qui réunissent ces trois obstacles, il y a notamment les conducteurs d'engins, puisqu'il faut des plateaux techniques très conséquents et à la bonne taille pour former les apprentis, ainsi que des engins qui coûtent très chers, c'est-à-dire de 20 000 à 50 000 euros par engin. Il y a aussi peu de formateurs techniques, parce que les professionnels préfèrent rester conducteurs d'engins sur le chantier pour des raisons économiques, car leur salaire est plus important sur le chantier qu'en tant que formateur technique.

D'autres paramètres doivent aussi être pris en compte, car ils expliquent les taux de remplissage réduits sur certaines formations :

- la répartition géographique des lieux de formation, ce qui entraîne parfois une offre trop faible et trop concentrée, en inadéquation avec les lieux où se trouvent les futurs professionnels ;
- la répartition géographique des chantiers ;
- les contraintes administratives pour toute une partie des personnes qui souhaitent se former, notamment pour les mineurs non accompagnés, et plus généralement pour l'ensemble des personnes de nationalité étrangère à l'Union européenne. Elles représentent pourtant d'importants viviers sur certaines formations, comme les canaliseurs ou les constructeurs de routes. Mais pour des raisons administratives, elles auront plus de mal à pouvoir entrer en formation.

Concernant la formation, le schéma présenté illustre, pour chaque métier retenu dans cette étude, le rapport entre l'attraction dudit métier pour les professionnels et les possibilités d'accès aux métiers. Plus un métier sera haut sur le schéma, plus il sera considéré comme attractif pour les professionnels qui souhaiteront donc plutôt s'orienter vers celui-ci ; et plus un métier sera à droite sur le schéma, plus ce métier sera facilement accessible, non par un accès qui serait, en soi, facile à la formation, mais par la pluralité de voies d'accès à ce métier :

- C'est le cas, par exemple, pour le métier de chef de chantier : beaucoup de formations existent. On peut y accéder également par le biais d'une expérience opérationnelle conséquente des travaux publics.
- C'est aussi le cas pour les métiers de canaliseur, de constructeur de route ou de constructeur d'ouvrages en béton armé : la formation peut se faire assez rapidement. Une préparation opérationnelle à l'emploi existe, ou même via l'apprentissage sur le terrain.
- Mais pour le métier de conducteur d'engins : c'est un métier très attractif, mais avec un nombre de places en formation très faible, alors qu'il est assez réglementaire, avec des obligations de permis pour chacun des engins utilisés. Par conséquent, cela crée un important écart entre l'attractivité et les modalités d'accès à ce métier, qui sont beaucoup plus limitées.

## **Béatrice PARDINI**

Pour conclure, ce tableau reprend l'analyse des besoins en recrutement déclarés par la FFB, la FRTP, la SGP et GIP EMPLOI Roissy. Pour avoir un repère concernant les actifs, il s'agit du recensement 2016 de l'INSEE. Ce sont donc les données 2014-2018 pour l'ensemble de la population. Nous avons aussi le nombre de demandes en formation initiale et en formation continue. Mais elles concernent uniquement les demandeurs d'emploi car, malheureusement, nous n'avons pas les données sur la formation continue des salariés. Les contrats de professionnalisation qui nous ont été transmis par la Direccte n'ont pas non plus été retenus.

Concernant par exemple les canaliseurs et les constructeurs de routes, les effectifs formés sont très faibles : seulement un quart des places sont remplies. Ce n'est donc pas uniquement un problème d'offre, mais aussi d'attractivité sur les formations.

Concernant les charpentiers, les besoins sont importants aussi dans les travaux publics. Selon les données qui nous ont été transmises, il y aurait un besoin de plus de 500 emplois par an, alors que les actifs en emploi sont équivalents à ces besoins annuels. Nous sommes sur une courbe exponentielle pour ces métiers, même si les effectifs sont assez faibles au départ. Nous avons un nombre de formés très faible, que ce soit en formation initiale ou en formation continue pour les demandeurs d'emploi. Et parmi ces formés, une grande partie se dirigera plutôt vers l'artisanat, et non vers les travaux publics. Il y a donc en plus une perte de formés dans leur orientation post-formation.

Concernant les résultats globaux pour chaque métier, les éléments fournis reprennent :

- les effectifs ;

- les besoins en main-d'œuvre ;
- 
- les difficultés de recrutement ;
- les attentes des employeurs ;
- les voies d'accès aux métiers, avec pour le métier de chef de chantier par exemple, la possibilité de passer soit par une formation interne, soit par des diplômes de niveau bac+2 voire plus, pour ceux qui veulent devenir ingénieurs des travaux ;
- l'ensemble des certifications qui peuvent conduire au métier avec, quand nous le connaissons, le nombre de diplômés ;
- la répartition cartographique de ces places disponibles dans les organismes, comme les organismes scolaires ;
- les effectifs de formation initiale, avec également des éléments selon les taux de remplissage. Comme il est très attractif, nous avons donc un taux de remplissage de 100 % pour les chefs de chantier, ce qui n'est pas le cas pour d'autres métiers étudiés.
- la formation continue, avec des informations concernant les demandeurs d'emploi et les contrats professionnels.

Si vous avez des questions ?

### **Echanges avec la salle**

#### **Jean-Marc MORANDI**

Merci, je vais laisser la parole à la salle. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces sujets un peu plus prospectifs ? Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ?

#### **Un participant**

Merci pour ces interventions très intéressantes et complémentaires. Ma question s'adresse à M. Jérôme Lefranc : Qu'en est-il de la conjoncture aujourd'hui, après six mois de crise sanitaire ? Toutes les courbes que vous avez montrées ont-elles tendance à piquer du nez ? Cette crise n'est-elle pas aussi économique, comme tout le monde le sait ?

#### **Jérôme LEFRANC**

C'est difficile, effectivement. Pour les analyses à long terme, nous n'avons pas de nouvelles données. Il y a eu effectivement un arrêt des chantiers, mais il n'a pas duré très longtemps, le temps du confinement. Il y a une reprise assez forte dans les secteurs du BTP, puisque dès le mois de mai et surtout après, nous avons retrouvé une activité quasi normale dans le BTP Île-de-France. Il y a eu un double arrêt.

Mais pour les chantiers des Jeux olympiques, a priori, ça ne change rien, puisque la plupart des chantiers n'ont pas encore débuté. Le BTP n'est donc pas le secteur le plus concerné par la crise. En Île-de-France, d'autres secteurs sont évidemment bien plus touchés.

#### **Anne-Lise AUCOUTURIER, Direccte**

Pour compléter les propos de M. Jérôme Lefranc, l'Insee va communiquer à la fin de la semaine, avec la Banque de France. Je confirme tout à fait ce qui vient d'être dit. Le secteur du BTP en Île-de-France a été très fortement pénalisé durant le confinement, ce qui vaut aussi pour toute l'économie. En revanche, c'est aussi le secteur qui est reparti tout de suite. C'est peut-être le seul, en Île-de-France, qui tire son épingle du jeu par rapport au secteur du tourisme et à d'autres. Dès le mois de mai-juin, nous avons pu constater que l'activité était répartie quasiment à 100 %, voire légèrement au-dessus de l'activité ordinaire.

### **Marie-Christine PARENT**

J'ai une question au sujet de la répartition : il me semble que la construction ne comporte pas uniquement des emplois locaux. Tous les algeco des chantiers parisiens me donnent l'impression que nous pouvons recruter des salariés ailleurs, y compris au-delà des frontières. J'ai compris qu'il y avait la question des formations locales, mais la pénurie s'exerce-t-elle également au niveau national ?

### **Guillaume CHUVIN, Chargé d'études – Défi métiers**

Nous n'avons pas fait d'état des lieux national. Mais sur certains métiers, comme constructeur d'engins, c'est peut-être moins le cas au niveau national qu'au niveau local. Nous retrouvons cette pénurie pour diverses raisons, notamment parce qu'elle apparaît comme une formation plus facilement déployée ailleurs qu'en Ile-de-France. Mais pour faire une comparaison plus large entre le national et le régional pour l'ensemble de ces métiers, j'en serais bien incapable, parce que nous ne l'avons pas investigué.

### **Béatrice PARDINI**

Pour des métiers comme canalisateur ou constructeur de routes, nous constatons que la formation n'est pas vraiment le point d'entrée dans ces métiers. Il y a d'abord un recrutement, puis une formation sur le terrain. Le recours à la main-d'œuvre étrangère est certes important.

### **Anne-Lise AUCOUTURIER, Direccte**

Les algeco ne sont pas des logements. Ils n'ont rien à voir avec la proportion de salariés étrangers. Ils sont obligatoires sur les chantiers, parce que ce sont des locaux de travail ou des bureaux. En revanche, c'est vrai que dans le secteur de la construction, nous sommes bien incapables d'estimer le travail qui est lié au niveau national. Nous arrivons mieux à connaître la part d'intérim. Les métiers de la construction sont loin d'être alimentés par des sortants de formation initiale, voire même de formation continue. Une grande majorité, pour un certain nombre de métiers, provient d'entreprises étrangères, d'entreprises d'intérim, ou est embauchée sans formation. Les professionnels formés représentent une part minoritaire dans ces métiers. Nous travaillons au niveau national, afin d'avoir d'abord des éléments chiffrés, et nous y arrivons, mais sans pouvoir les comparer à l'emploi dans chaque secteur d'activités. Il s'agit d'avoir une idée de l'importance ou non de la prestation de service international. C'est très compliqué, d'autant plus que la manière de le compter et de le repérer a beaucoup varié et évolué. C'est donc très compliqué de démêler les effets. Mais cela fait partie des questions pertinentes sur ces professions.

### **Béatrice PARDINI – Responsable de l'Oref – Défi Métiers**

C'est pour cela que, dans les éléments de cadrage pour chaque fiche métier, nous avons indiqué la part d'actifs de nationalité étrangère, avec une moyenne pour l'Île-de-France qui est de 13 %, tous actifs confondus. Pour le métier de chef de chantier, nous sommes à 35 %. Il faut savoir que sur les métiers de canalisateurs et constructeurs de route, nous sommes bien au-delà de 50 %. C'est un petit critère pour essayer de le repérer. Mais ce sont des travailleurs de nationalité étrangère qui vivent en France et qui sont recensés dans l'ensemble de la population. Nous ne sommes pas avec des entreprises étrangères qui font venir des travailleurs en France.

### **Marie-Christine PARENT**

Ma question concernait le fait de faire appel à de la main-d'œuvre hors de France avant, ou après.

## **Béatrice PARDINI– Responsable de l’Oref – Défi Métiers**

Ils déclarent des difficultés de recrutement, après avoir essayé tous les canaux possibles pour pouvoir recruter.

### **Une intervenante – Salle**

Concernant la mesure des tensions elles-mêmes, la Dares publie en ce moment, ou va bientôt publier, des données à un niveau géographiquement plus précis. Il y a eu d’importantes ruptures de séries parce qu’il y a eu des problèmes avec les fichiers de Pôle Emploi liés à la dématérialisation de l’inscription. Le repérage des métiers dans les fichiers de Pôle Emploi a été impacté. Il y a eu une rupture de séries importante, notamment sur les niveaux de qualification. Il y a donc eu le calcul des indicateurs de tension.

La Dares a en revanche fait un important travail, très intéressant, mais il n’est pas encore paru malheureusement. Il va paraître incessamment sous peu. Il s’agit de la redéfinition des indicateurs de tension des métiers en général, en incluant d’autres éléments, dont certains issus de l’enquête Besoins de main-d’œuvre (BMO) et des éléments issus du fichier Pôle Emploi. Dans cette étude, ils complètent aussi avec des indicateurs d’attractivité des métiers, de qualité de l’emploi, etc.

Nous attendons avec impatience la publication de ce travail. Dans cette étude, nous devrions avoir aussi des données nous permettant de calculer les mêmes choses au niveau régional. Il devrait y avoir la prise en compte par exemple d’un demandeur d’emploi qui viendrait de l’extérieur de la région.

### **Jean-Marc MORANDI**

Merci. Nous allons arrêter les échanges.

### **Philippe RICARD, Chargé de mission à la Direction régionale de Pôle Emploi**

Je souhaitais avoir deux précisions qui vont faire le lien avec ce que disait Mme Anne-Lise Aucouturier, une pour M. Jérôme Lefranc et une autre demande de précision pour M. Jean-Marc Morandi.

Si j’ai bien compris, nous estimons qu’il y aurait 6000 ETP supplémentaires sur la période 2020-2024. Ma question est de savoir si c’était en moyenne annuelle.

### **Jérôme LEFRANC – Chargé d’études socio-économiques – Direccte**

Tout à fait.

### **Philippe RICARD**

Il y aura donc un pic à 8000-9000 en 2022-2023

### **Jérôme LEFRANC**

Oui, nous l’estimons entre 2022 et 2023, parce qu’il y aura un besoin additionnel plutôt autour 8000-9000 emplois.

### **Philippe RICARD**

La raison est que Pôle Emploi n’a pas été associé directement, mais plutôt indirectement sur le CEP. Par rapport à la présentation de l’étude de Défi métiers, est-ce bien sur l’enquête BMO que vous vous êtes essentiellement appuyés pour l’expression des tensions ? Ou avez-vous eu à faire à des études plus locales, départementales et territoriales ? J’ai bien compris que GIP Eemploi Roissy était aussi concerné. Mais personnellement, à part l’enquête BMO, je ne vois pas quels sont les points de repère que vous avez pu utiliser pour appréhender cette notion de tensions. Et je fais le lien avec ce

que disait Mme Anne-Lise Aucouturier : les tensions, c'est très difficile de savoir ce que c'est et comment les apprécier et les évaluer, et surtout comment se projeter par rapport à elles.

Une autre référence qui peut être utile : ce sont les dernières données publiées par l'Acoss. Elles montrent effectivement que le bâtiment a plutôt mieux résisté – cela paraît assez logique – que d'autres secteurs, notamment en Île-de-France, comme le tourisme, l'hôtellerie et la restauration qui sont complètement en chute libre. Merci.

**Béatrice PARDINI**

Le repérage des difficultés de recrutement a été fait par la DR de Pôle Emploi.

**Philippe RICARD**

C'est un complément de l'étude BMO ?

**Béatrice PARDINI**

Ce travail a été fait auprès de la FFB, la FRTP, GIP Emploi Roissy et la SGP. Ils faisaient partie de cette première réunion, qui a eu lieu à la préfecture. Ils ont dit qu'ils allaient nous fournir des éléments. Ils ont donc chiffré par année, à partir d'une liste de métiers qui se réfère au code ROME. Ils ont ainsi déterminé des éléments chiffrés sur les quatre années, mais tous n'ont pas fourni des données sur les quatre années.

**Philippe RICARD**

Je n'étais pas tout à fait au courant de tout. Par ailleurs, je ne suis pas un perdreau de l'année, car cela fait un moment que je travaille sur ces questions. Mais je souhaitais avoir ces précisions.

**Béatrice PARDINI**

Un vrai travail a été fait sur le terrain.

**Anne-Lise AUCOUTURIER, Direccte**

Nous avons vérifié que cela tombait sur des métiers dont les indicateurs de tension étaient soit ceux que nous pouvions avoir dans le passé, soit ceux en cours de calcul par la DARES, même s'ils ne sont pas encore publiés. Il y a beaucoup d'indicateurs de tension. BMO ne représente qu'une petite partie. Nous avons aussi des taux d'écoulement de main-d'œuvre ou la rapidité de pourvoir les offres d'emploi. Aucun n'est parfait, et ils peuvent même parfois être contradictoires les uns avec les autres. Mais nous avons vérifié, ce qui vous a d'ailleurs conduit à rajouter...

**Béatrice PARDINI**

Nous avons rajouté trois métiers par rapport à la liste initiale.

## **Conclusion et clôture de la rencontre**

### **Jean-Marc MORANDI**

Merci. Pour conclure, je vais d'abord remercier tous les intervenants pour la qualité de leur intervention et de leur présentation. Ces présentations seront disponibles dans quelques jours sur le site Internet. Merci aux présents d'avoir défié cette crise sanitaire. Cela fait plaisir de pouvoir se réunir, même si ce n'est pas dans des conditions parfaites.

Merci à Mme Evelyne Ciriegi d'avoir participé à nos échanges. Je vais laisser la parole à Mme Clotilde Sarron pour qu'elle se présente, puisqu'elle est nouvelle au sein du CRIES, et pour nous présenter le calendrier de la fin de l'année.

### **Clotilde SARRON – Secrétaire générale du CRIES Ile-de-France**

J'ai pris mes fonctions de secrétaire général du CRIES pour l'Insee en septembre.

Afin de définir les prochaines thématiques de nos rencontres pour 2020, il y a eu une consultation faite pendant l'été, qui sera relancée dans le courant de la semaine. Je remercie les personnes qui ne nous ont pas encore transmis leurs propositions de sujets pour les rencontres 2020, de nous les envoyer. Nous pourrions repartir sur les thématiques proposées l'année dernière, ou les étendre. Le transport et le développement durable avaient été évoqués l'année précédente. Le résultat de cette consultation sera présenté au cours de l'assemblée plénière qui se tiendra le 8 décembre après-midi, selon l'évolution de la situation sanitaire, soit en webinaire, soit en présentiel à Bercy.

Concernant les autres travaux actuels des groupes de travail du CRIES, ils se poursuivent, notamment ceux relatif au groupe de travail sur les indicateurs de la Rénovation énergétique qui continue à se réunir et qui présentera un premier rapport lors de l'assemblée plénière. Nous sommes en train de lancer un groupe de travail sur l'économie circulaire. Un certain nombre de personnes se sont portées candidates, mais nous sommes toujours en recherche d'un pilote pour lancer les travaux du groupe de travail début 2021. Ceci fait suite à l'atelier sur le même thème qui avait eu lieu en 2019. Ce groupe de travail portera sur la mesure de l'emploi dans l'économie circulaire.

Dernière activité relancée par le CRIES, ce sont les ateliers en petits groupes. Un atelier sera proposé fin novembre sur la thématique du *big data*, avec notamment les questions de mesure des densités de population présente à un instant donné. Cet atelier sera en priorité proposé aux personnes qui avaient souhaité que nous traitions cette thématique lors du recensement des sujets pouvant être abordés en atelier. Cet atelier peut être élargi si nous disposons suffisamment de places disponibles. Je vous remercie, et je me tiens à votre disposition par mail ou par téléphone pour toute précision.

### **Jean-Marc MORANDI**

Nous clôturons nos débats. Je suis désolé pour la demi-heure de retard, mais je pense que nos échanges ont été intéressants et qu'ils le méritaient. Merci à toutes et à tous.

## Sigles

**APUR** : Atelier parisien d'Urbanisme

**CESER** : Conseil économique social environnemental

**CIO** : Comité international olympique

**COJO** : Comité d'organisation des jeux olympiques

**CRIES Ile-de-France** : Comité régional pour l'information économique et sociale d'Île-de-France

**CROS Île-de-France** : Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France

**CRT** : Comité régional du tourisme

**DIRECCTE** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

**DRJSCS** : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

**FFB** : Fédération Française du Bâtiment

**INJEP** : Institut National pour la Jeunesse de l'Education Populaire

**INSEP** : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance

**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques

**IRDS** : Institut régional de Développement du Sport

**SGP** : Société du Grand Paris

**SOLIDEO** : Société de Livraison des Ouvrages Olympiques